

Procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2015 à 19h30

----- *ORDRE DU JOUR*

1. Compte administratif – compte de gestion – affectation des résultats 2014.....	23
2. Vote des taux de la fiscalité 2015.....	23
3. Budget Primitif 2015.....	24
4. Tarification restauration scolaire.....	29
5. Tarification des rythmes scolaires.....	32
6. Dénomination du Groupe scolaire.....	36
7. Renouvellement de la convention tripartite avec le Temps du Partage.....	40
8. Attribution d'un acompte aux subventions.....	42
9. Questions diverses.....	43

Etaient présents : M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, M. Andréa ORLANDO, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Céline DENIS, M. Gilbert ROUZAIRE, Mme Annie DAMIAN, Mme Geneviève BADACHE, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE, M. Eric BERTHILLER, M. Gérard DATICHE.

Etaient présents excusés : M. PENSU a donné pouvoir à M. DUDA.
M. BOULLANGER a donné pouvoir à Mme FONTAINE.
MME MARREL a donné pouvoir à M. DUPONT.

Secrétaire de séance : M. DUPONT.

M. ABADIE : Nous allons commencer cette séance du conseil municipal. Nous avons des excusés, Dominique PENSU a donné pouvoir à Raymond DUDA, Laurine MARREL a donné pouvoir à Bernard DUPONT et Paul BOULLANGER a donné pouvoir à Myriam FONTAINE. Je vous propose de désigner, en tant que secrétaire de séance pour ce conseil municipal Bernard DUPONT, je vous propose de le faire à main levée. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est donc désigné secrétaire de séance.

Nous avons un ordre du jour complémentaire à vous proposer. Il consiste à nous donner l'autorisation de verser un acompte à certaines associations sportives et culturelles de façon à ce qu'elles n'aient pas de déboires de trésorerie au cours de cette saison. Il nous faut l'inscrire. Qui s'oppose à l'inscription de cet ordre du jour complémentaire ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est donc inscrit à l'ordre du jour. C'est Myriam FONTAINE qui présentera ce dossier tout à l'heure.

Vous m'avez fait passer une demande de déclaration préalable que je viens de lire. A la suite de ce courrier, conformément à votre demande je retire de l'ordre du jour le point n°1 qui concerne le compte de gestion et le compte administratif. Il sera donc débattu la prochaine fois.

M. LEMAL : Je pense qu'il serait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles nous avons demandé ce retrait. Je pense que Mme DENIS aimerait lire cette lettre. Ça ne va pas prendre très longtemps.

M. ABADIE : Je vous donne donc l'élément essentiel, c'est que vous n'avez pas reçu en temps et en heure le document du compte de gestion, qui est normalement la réplique conforme du compte administratif. En effet, vous auriez dû le recevoir en temps et en heure. Concernant les autres points sur la déclaration, vous aurez l'occasion d'en débattre lorsque l'on reverra la prochaine fois le compte administratif. Je vous propose que l'on commence la séance, je donne la parole à Bernard DUPONT.

M. DUPONT : Bonsoir à toutes et à tous, j'ajouterai une précision à la décision qu'a prise Pierre ABADIE, vous aurez à voter une reprise par anticipation des résultats comptables de l'exercice 2014. Ce sont ceux qui vous auraient été soumis si vous aviez approuvé le compte administratif. Donc on reprendra ces éléments-là sous la forme de reprise anticipée des résultats, puisque c'est une possibilité que l'on a de le faire avant le vote du budget.

Alors la diapo sur le compte administratif a déjà été enlevée, c'est dommage parce qu'elle avait pour intérêt de présenter les résultats. Au moment du vote du budget, on vous proposera de reprendre par anticipation en recettes de fonctionnement les 963 440,48 euros et en recettes d'investissement les 858 536,78 euros. En général, quand on reprend par anticipation, on fait des arrondis et on est un peu en deçà ; mais comme nous avons la certitude que ça colle au compte de gestion, vous êtes en droit de douter, mais nous, nous reprendrons ces sommes.

Dans le point n°2, c'était la fiscalité, et dans le point n°3, c'était le budget. Soit, je présente le budget, et après on revient sur la fiscalité de manière à être éclairé sur les choix fiscaux. Je

voulais faire une introduction « vote du budget », que vous avez sous les yeux, avant de parler des grands équilibres. Je voulais rappeler que ce projet du budget a été construit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire, et qu'il est construit avec un maintien des taux d'imposition, c'est notre choix.

Je rappelle les incidences de la loi de finances 2015 : la baisse de la DGF annoncée en 2015, 143 000 €. J'ajoute que nous n'avons malheureusement pas de notification. Habituellement, on a les notifications de DGF première quinzaine de mars. Sur le site du Ministère de l'intérieur, Direction générale des collectivités locales, on nous dit que l'on ne sait pas si l'on pourra les notifier en avril. Nous n'avons fait que des simulations parce que personne n'a donné le vrai outil de calcul de la DGF. Pour l'instant, c'est estimé à 143 000 €, j'espère que ce ne sera pas pire.

C'est la même chose pour la seconde ligne qui est le Fonds de prélèvement intercommunal et communal : c'est un fonds de solidarité dit « horizontal » où les plus riches – ou les moins pauvres – payent pour les plus pauvres. Il est estimé à 20 000 euros en l'année 2015. En fait, c'est ce qui est prélevé de plus par rapport à 2014 : en 2014, nous avions à peu près 18 000 euros, et nous serions prélevés de 38 000 euros.

Les autres incidences sont des dépenses transférées de l'Etat, ou assignées par l'Etat sans le choix de notre collectivité : la première, ce sont les rythmes scolaires qui en année pleine coûtent 160 000 € à la ville. On y reviendra tout à l'heure et plusieurs fois dans l'ordre du jour ; et la ligne suivante, inscription ADS, l'application du droit des sols, c'est aussi une charge que l'Etat a transférée aux communes de moins de 10 000 habitants puisqu'il assurait gratuitement cette mission pour ces communes. Il devait l'assurer jusqu'au 1^{er} janvier 2015 mais il y a longtemps qu'ils ont replié leurs services, tout au moins dans le Rhône. Donc ça coûte 10 000 euros en année pleine. Par rapport à l'année dernière, et je tenais à le rappeler, nous avons un déficit de 233 000 euros et quand on nous demande de faire de l'anticipation, je ne connais pas les arts divinatoires appliqués au budget. Cette somme-là, nous n'avons pas pu l'anticiper. Je voulais quand même, pour vous éclairer, la traduire en annuité de remboursement puisque cette somme nous sera confisquée chaque année. On nous confisque 3, 8 millions d'investissement. C'est l'annuité d'un prêt de 3,8 millions sur 20 ans, à 3%.

D'où la conclusion, nous ne ferons qu'une première partie de la programmation pluriannuelle des investissements qui sera adaptée au rythme de nos finances.

Les grands équilibres du budget sont traduits sur le tableau en fonctionnement, en dépenses recettes de 4 662 240 euros qui se traduisent en dépenses réelles de 4 113 910 euros et pour les recettes de fonctionnement, identiques aux dépenses 4 662 240 euros, dont les recettes de l'exercice 3 698 000 euros. Ce chiffre-là est bien évidemment à rapprocher des dépenses hors opérations d'ordre 4 113 910 euros. Vous voyez qu'il manque 400 000 euros mais on a de la chance d'avoir des réserves. Je précise, et on le verra tout à l'heure, que les dépenses réelles de 4 113 910 euros sont construites avec une double contribution au SIGERLY. Il est possible

que cette double contribution ne soit qu'une simple contribution, mais pour l'instant nous avons la vision la plus difficile du budget.

L'excédent que vous serez amenés à reporter qui s'appellera reprise des résultats anticipés, 933 440 euros permet d'avoir l'équilibre des dépenses et recettes sur la section de fonctionnement.

En dépenses d'investissement, nous aurons une proposition à 2 millions 763 357 euros avec des recettes constituées sans emprunt et provenant d'un excédent d'investissement reporté dont on vous donnera le détail.

Je ne sais pas si c'est très lisible, c'était pour vous mettre en détail les pourcentages de chaque chapitre dans le fonctionnement. Vous voyez que ce sont les dépenses de personnels qui pèsent le plus, aux environs de 42%. Les chiffres ne ressortent pas dans les camemberts, on fera mieux l'année prochaine, je vous les donnerai tout à l'heure dans la diapo suivante. Il y a la même présentation en recettes de fonctionnement. On voit que ce qui est dominant, ce sont les impôts, et si on prenait les mêmes types de répartition il y a cinq ans, les dotations étaient presque équivalentes à l'impôt ; dans toutes les collectivités, on s'oriente de plus en plus vers une recette dominante liée à l'impôt levé par la collectivité.

Pour la diapo suivante, il y a quelques éléments qui situent la ville de Sathonay par rapport aux moyennes des villes de la strate 5 000 à 10 000 habitants. J'ai fait le calcul avec nos 5 800 habitants, puisque nous sommes au minimum à 5 800 habitants et que nous avons effectivement le budget d'une ville de 5 800 habitants. Les dépenses de fonctionnement traduites en euros à l'habitant pour Sathonay sont de 746 euros, alors qu'elles sont dans une moyenne de 1 029 pour les villes de notre taille. Vous voyez que l'on vit avec de petits moyens, ça fait longtemps qu'on le dit mais ça continue.

Les recettes de fonctionnement sont aussi peu élevées, 638 euros à l'habitant alors que la moyenne est de 1 167. Les dépenses de personnels sont à 256 euros à l'habitant, la moyenne est à 513. Même si l'on rattache le personnel du CCAS, il faut rajouter au 256 euros par habitant, 130 euros, on serait à 386 euros et donc bien en-dessous de 513 euros à l'habitant. En charges générales, là aussi nous sommes bien en deçà, 154 euros par habitant au lieu de 264.

La diapo suivante a été établie pour les recettes. Sur les bases qui servent à calculer l'impôt, les bases de taxe d'habitation sont de 1 540 euros à l'habitant, alors qu'elles ne sont que de 1 287 dans les communes de notre strate, ce qui veut dire qu'ils vont chercher l'impôt ailleurs. Et cet ailleurs, on le voit dans la ligne du bas : les bases de taxe foncière chez nous sont à 865 alors qu'elles sont en moyenne à 1 167, chez nous c'est l'inverse. Chez nous, la recette dominante est la taxe d'habitation et non pas la taxe foncière. Le produit de la taxe d'habitation est de 207 euros à l'habitant alors qu'il est de 185 euros à l'habitant dans les autres communes. Le produit de la taxe foncière atteint 147 euros alors qu'il est de 247 dans les communes similaires. Ce n'est pas pour autant qu'on est généreux avec nous puisque la

dotation globale de fonctionnement produit 155 euros à l'habitant à Sathonay alors qu'elle est de 203 euros à l'habitant dans les communes similaires. Quant à la dette, elle est de 741 euros à l'habitant à Sathonay, elle est de 881 euros à l'habitant dans les communes similaires.

Voilà pour situer notre budget et nos ratios par rapport aux villes avec lesquelles nous sommes, non pas en concurrence, mais en relation pour pratiquer des politiques identiques avec de moindres moyens.

Je fais une présentation générale et vous intervenez après, ou alors vous m'interrompez au fur et à mesure ? C'est comme vous le souhaitez.

On va vous donner les détails des sections de fonctionnement en dépenses et en recettes et puis la même chose pour l'investissement. Je rappelle que le budget est voté par chapitre, donc ici je vous donne simplement les synthèses de chapitre et vous avez eu dans les documents transmis, à l'intérieur des chapitres, les répartitions par article.

Le premier chapitre de la section de fonctionnement est le chapitre qui s'identifie « Charges générales », qui a été voté à hauteur de 927 505 euros pour le budget 2014. Le compte administratif 2014 qui vous a été proposé mais qu'on ne vote pas, situe ces dépenses à 856 000 euros. Nous vous proposons de passer le chapitre à 891 710 pour le budget 2015. L'augmentation est plutôt liée au volume d'activité de la ville qu'au coût unitaire de certaines prestations, et vous avez le détail des augmentations. Ces détails ont été commentés en Commission des finances.

Sur le personnel, il vous a été indiqué, au débat d'orientation budgétaire et en commission des finances, il s'agit d'honorer les dépenses à effectif égal. Elles évoluent par des dispositions qui sont liées au statut de la fonction publique ou à des réformes catégorielles, ou à la suppression de la journée de carence ou à des remplacements d'agents en congés pour lesquels les compensations apparaissent sur une autre ligne mais ne sont pas compensées en totalité puisque là aussi nous avons des jours de carence de l'assurance « risque employeur ». Il y a une augmentation de 3,9% de la masse salariale à effectif égal.

MME DAMIAN : Nous avons évoqué à plusieurs reprises, concernant les prestations du CNAS, qui est une cotisation assise sur les traitements des agents communaux et je n'ai pas retrouvé cette inscription dans le compte si éventuellement vous adhérez à partir de septembre 2015.

M. DUPONT : Alors, pour l'instant, le choix n'est pas fait et si le choix se fait à partir de là, on adhèrera je pense sur l'année budgétaire 2016.

MME DAMIAN : Ah non, il faudra le faire directement de septembre à septembre.

M.DUPONT : D'accord, simplement, il s'agit d'une cotisation de l'ordre de 0,79% de la masse salariale, On a quelques réserves sur la masse salariale, je ne dis pas qu'il y a 0,79% de réserve, mais il y a bien 0,4 ou 0,5. Et on a la section de fonctionnement une rubrique « dépenses imprévues », de 148 000 euros, comme on le verra tout à l'heure, qui donne la possibilité d'affecter cette cotisation sur un trimestre. Lorsque la décision sera prise, on verra s'il y a lieu d'augmenter, s'il faut par DM, ce chapitre 12, en prélevant sur les dépenses imprévues.

MME DAMIAN : Excusez-moi, c'était plutôt par rapport aux subventions.

M. DUPONT : Oui. Mais je pense que l'association du personnel sera bénéficiaire d'une subvention, donc par prudence on ne peut lui affecter que les trois quarts et garder le quart en réserve. Mais ce n'est pas à cette séance que l'on vote la subvention à l'association du personnel.

M. FOSSE : Je vais entrer un tout petit peu dans le détail des différentes lignes, sur le premier poste qui est le 62-18, vous aviez en « autre personnel extérieur » 26 000 euros en budget prévisionnel 2014, réalisés 21 785 et on baisse à 9 820 en 2015. Alors effectivement vous parlez de personnel à effectif constant, on voit bien que si l'on intègre le personnel extérieur, c'est-à-dire toutes les personnes qui travaillent pour la ville, qu'elles aient un statut avec la ville ou non, en réalité, il y a une baisse de l'effectif puisque les charges de personnel extérieur diminuent de plus de moitié.

Autre point, il s'agit des autres indemnités. On voit qu'il y a des choses quand même très curieuses puisque vous aviez 6 000 euros au budget prévisionnel 2014, 10 000 euros effectués, et ces autres indemnités passent à 22 350 euros. C'est-à-dire que par rapport au réalisé 2014, vous doublez.

Alors vous dites que c'est à charge constante etc., mais l'on voit qu'il y a des variations comme ça qui se passent à l'intérieur, qui tendent à nous faire penser que ce n'est effectivement pas de cette manière que ça se passe.

M. DUPONT : Alors, on vous donnera le détail de la cuisine comptable puisque ce sont des affectations qu'on nous a fait reprendre. D'une année à l'autre, la trésorerie met sur tel article telle indemnité, sur tel article tel remplacement d'un personnel titulaire en fonction de son statut. C'est la cuisine comptable, on vous donnera tous les détails, mais je vous précise qu'il n'y a pas de création d'emploi : il y a des remplacements d'agents malades ou d'agents défaillants et puis selon le statut de l'agent ou la nature de son contrat, il y a une imputation différente. Je ne suis pas un spécialiste de ces écritures comptables, mais il n'y a aucune mauvaise prévision : il s'agit de pourvoir au remplacement d'effectifs par des personnels de statut différents.

Le chapitre suivant, « atténuation de produits » : il s'agit ici d'une dépense imposée à la ville, qui porte sur deux fonds : le premier fonds est un fonds qui va à la Métropole, il est constant (299 700 euros) et est lié aux échanges de fiscalité au moment du passage en taxe professionnelle unique. L'autre est le montant du fonds de prélèvement de solidarité, cette dépense est en augmentation de 36% par rapport à l'année dernière.

Pour les dépenses imprévues, c'est la somme qu'il restera lorsque vous aurez vu l'ensemble des affectations des recettes de fonctionnement aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses d'investissement. Il nous reste 148 330 euros qui figureront au chapitre 22. C'est une ligne de précaution, de réserve pour passer l'année 2015.

Pour la section investissement, vous aurez le détail au moment où vous aurez pris connaissance du programme d'investissement, mais c'est la recette résiduelle qui peut être disponible en autofinancement pour le budget 2015. Elle permet de réaliser les dépenses de la section investissement sans emprunt.

Pour les opérations d'ordre, voici les explications entre le budget 2014 et le réalisé 2014. Il s'agit des cessions foncières qui viennent s'inscrire au chapitre 42 en recettes de fonctionnement. Ensuite elles sont en dépenses de fonctionnement et vous les verrez dans un autre chapitre, en recettes d'investissement : étant inscrites en dépenses, pour qu'elles se finalisent en recettes, il y a aura deux fois une inscription en recettes.

Le rythme courant de ce chapitre 42, quand il n'y a pas de produit exceptionnel qui entraîne cette dépense exceptionnelle de virement à la section investissement est le l'ordre de 120 000 euros : c'est l'amortissement de nos biens mobiliers. L'année dernière, au compte administratif, c'est 108 247 euros.

M. FOSSE : J'aurais tendance à regretter, pour la clarté du débat et pour la bonne information des citoyens que nous n'ayons pas de tableau sur les amortissements des biens immobiliers. Ça nous semblerait être quand même un élément important pour participer à la clarté du débat vis-à-vis de tous. Merci.

M. DUPONT : Qu'est-ce qu'il vous manque en clarté ? Dites-moi précisément parce qu'on vous a donné tout le détail du chapitre 42 à la commission, vous avez tout, et vous l'avez même dans les documents qui vous ont été fournis 5 jours francs avant le vote du budget, et je vous défie de trouver ce détail dans beaucoup de collectivités. Mais dites-moi ce qu'il vous manque.

M. FOSSE : Ce qui nous intéressait, c'était le travail de dotation aux amortissements bâtiment par bâtiment pour évaluer l'évolution du patrimoine de la ville. C'est un travail un petit peu différent.

M. DUPONT : Je vous apprends que l'on n'amortit pas les bâtiments dans la compatibilité M14. Voyez le législateur et demandez-lui de prendre une disposition. Mais ça m'intéresserait que vous interveniez parce que je suis pour amortir les bâtiments.

Chapitre 65, « autres charges de gestion » : vous avez entre le budget 2014 et le compte administratif 2014 une forte différence qui est due au différé de contributions au SIGERLy, car la contribution 2014 a été différée. En 2015, nous aurons à inscrire une double contribution, celle de 2014 et celle de 2015, avec espoir que l'on appelle toujours avec une année de retard la contribution de la ville.

Je reviens sur l'alinéa « atténuation de charges précédentes », nous souhaiterions aussi que le président de la Métropole opère un moratoire de versement sur une année permettant à la ville de passer une ou deux années difficiles. Il s'agit d'un accord entre collectivités qui relève du pouvoir de l'ordonnateur et non pas du vote des assemblées. Nous inscrivons toutefois 1 232 500 euros au budget 2015 ; l'autre somme importante c'est la contribution de la ville au CCAS. L'année dernière, nous avons effectivement versé 409 500 euros au CCAS pour arriver à rétablir l'équilibre parce que le budget 2013 du CCAS avait été construit avec la reprise d'un excédent important. Cela avait fait baisser la dotation 2013, puis celle de 2014 est remontée. On verra que cette année, il suffit de mettre 340 000 euros pour équilibrer le budget du CCAS parce qu'il y a à nouveau un excédent au CCAS.

Je redis ce qui avait été dit l'année dernière, la contribution normale moyenne au CCAS serait plutôt de l'ordre de 360 000 euros en rythme constant sur les pratiques des compétences actuelles du CCAS. Si demain les compétences changent, ça peut faire évoluer cette somme. Pour les subventions aux associations, elles sont portées de 86 000 euros au compte administratif 2014 à 96 000 euros au budget 2015 parce qu'on ne fait pas partie des collectivités qui diminuent les subventions aux associations. Nous sommes de fervents promoteurs de la vie associative.

M. LEMAL : Avant de quitter ce chapitre sur ces charges-là, j'aimerais quelques précisions sur notre contribution au SIGERLy. J'ai deux questions, une question double : quelles sont les raisons pour lesquelles cette contribution n'a pas été payée en 2014, est-ce que cela n'aurait pas permis d'équilibrer les comptes ? Et d'autre part, cela s'est fait comment, et le SIGERLy a-t-il accepté de gâter de cœur ce type de report ?

M. DUPONT : Il s'agit du pouvoir de l'ordonnateur du SIGERLy d'accorder un moratoire à une collectivité. Donc l'ordonnateur est ici. Ça ne coûte rien au SIGERLy puisqu'il a un fonds de roulement important qui est cent fois supérieur à celui de la ville.

M. ABADIE : Pour expliquer un petit mieux, il faut savoir qu'on a pu le faire parce que nous budgétisons notre dépense alors que 80% des communes la fiscalise. Il est bien entendu que dans le cadre d'une fiscalisation, il n'y a pas de possibilité de pouvoir faire ce report. Alors que dans le cadre de la budgétisation, on peut accepter de réaliser cette opération sur demande des maires, et en accord avec les trésorier-payeurs, qui est différent du syndicat par rapport à la ville, et avec l'accord du président.

M. LEMAL : Est-ce que cela induira que 2015 verra le paiement de deux années en même temps ?

.....

M. FOSSE : Sur les subventions aux associations, M. DUPONT, je suis un petit peu troublé parce que vous ne comparez pas des colonnes équivalentes. Si de mon côté je prends le budget prévisionnel 2014, et le budget prévisionnel 2015, ce n'est pas une hausse que j'obtiens mais une baisse de 12,5%.

M. DUPONT : Oui mais je compare toujours au compte administratif, aux dépenses réelles, puisque c'est comme cela que l'on construit le budget. C'est par rapport aux dépenses réalisées et non pas par rapport aux prévisions. Donc je n'y ai pas dérogé pour la vie associative.

On continue avec le chapitre 66, « les charges financières ». Vous avez une contribution de 169 000 euros, ce sont les intérêts du prêt DEXIA et les intérêts du prêt de 597 000 euros qui a été contracté auprès de la Caisse des dépôts et des consignations qui s'élèvent à 14 000 euros. Et on a une provision de 5 000 euros pour la ligne de trésorerie. Je fais remarquer que, et ça explique peut-être ce qui a été opéré auparavant, nous recourons très peu à la ligne de trésorerie. Je n'ai pas la lecture, mais je crois qu'elle avait été inscrite à 4 000 euros en 2014, sur ces 4 000 euros vous avez 2 000 euros de frais fixes. Pour être certain de bénéficier d'une ligne de trésorerie, il faut l'acheter en frais fixes auprès du banquier, et les intérêts réels sont de l'ordre de 2 000 euros sur le budget 2014. C'est peu au regard de la masse budgétaire que nous avons... Donc on reconduit une provision de 5 000 euros au cas où nous aurions des problèmes de trésorerie.

Pour les recettes d'investissement qui vous seront proposées, à la première ligne, on n'appellera pas excédent ordinaire reporté, on dira reprise par anticipation des résultats de l'année 2014 qui seront de 963 440 euros.

Pour le chapitre suivant, le chapitre 13 « atténuation de charges », il s'agit d'une recette aléatoire qui sont des remboursements sur rémunération et charges sociales de personnels défailants et ce dès l'instant où l'absence est liée non pas à la de la maladie ordinaire, mais à de la maladie professionnelle ou à de la maladie de longue durée. Donc c'est pour des personnes en grande difficulté. Cette recette aléatoire est approvisionnée à 1 000 euros.

« Vente de produits », il s'agit de la régie de publicité du nouveau magazine qui a triplé par rapport aux recettes publicitaires que nous avons auparavant, de l'augmentation de la redevance du restaurant scolaire qui ne portera pas en année pleine mais qui ne portera que sur un tiers puisque la tarification actuelle du restaurant scolaire va jusqu'à la fin de l'année scolaire, la nouvelle qui vous sera soumise ne portera effet qu'à partir de septembre. Elle n'est comptée que pour le tiers et la nouvelle tarification du rythme scolaire qui est aussi comptée pour le tiers mais nous recherchons une somme en année pleine qui vous sera exposée tout à

l'heure. Ce qui donne une légère augmentation par rapport au réalisé, nous avons prévu 202 000 au budget, nous avons réalisé 215 000 et nous sommes à 226 000 en prévisions 2015. « Impôts et taxes », le produit de la fiscalité vous est proposé à taux constant, l'année dernière les deux taxes ont produit 1 932 000 euros, je vous donnerai le détail de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti avant le vote de la fiscalité. Et on estime la recette à 2 052 000 euros en 2015. Dans ce même chapitre, il y a les droits de mutation qui sont plutôt révisés à la baisse, une légère baisse puisque les mutations immobilières sont plutôt en baisse et les tarifs de négociation sont aussi à la baisse. On reconduit la taxe sur l'électricité, 77 000 euros ainsi qu'une recette que le Grand Lyon accordait à certaines communes : je pense que la Métropole les reprendra sur les mêmes critères donc nous aurions 233 000 euros de recettes reconduites au titre d'une dotation de solidarité de la Métropole.

Le chapitre suivant, les « dotations, subventions et participations », il s'agit ici en majorité de la DGF, avec ses divers articles à la base puis les compensations diverses. Nous avons perçu moins en 2014 que ce qui était prévu : inscrits au compte administratif 978 000 euros alors qu'on avait voté 1 013 000 euros. Et on part au budget primitif avec 898 300 euros. C'est la conséquence de la loi de finances 2015 que vous avez devant les yeux.

Le chapitre 75, il s'agit des revenus locatifs du patrimoine de la ville : essentiellement les locaux de la Poste loués en locaux d'activité et les logements de la ville. Nous avons une légère variation de 2%.

On va passer à la section d'investissement. En dépenses d'investissement, la première est le chapitre 16, il s'agit de l'amortissement du capital de l'emprunt qui passe de 64 552 euros au compte administratif à 68 000 euros. Au passage vous voyez que la dette de la ville au 1^{er} janvier est constituée de deux prêts et qu'elle est de l'ordre de 4 300 000 € arrondi.

Le chapitre suivant, il s'agit d'un chapitre d'investissement sur de l'investissement immatériel. Essentiellement, ce sont des logiciels. Le premier qui est assez onéreux, c'est celui de la gestion du temps de travail et c'est en interconnexion avec les RH de manière à ce que les fiches de paie ne demandent pas un nouveau travail. Il y a aussi la refonte du site internet de la ville qui est sur ce chapitre-là. Donc une forte augmentation liée à ces dépenses nécessaires. Je pense que l'on revisitera aussi certains logiciels qui sont les outils de travail du quotidien.

Chapitre 204, il s'agit de fonds de concours à d'autres collectivités, inscrits à 551 000 euros l'année dernière réalisé à 537 000 euros. Au budget primitif, il était à 537 000 euros mais je vous avais proposé une décision modificative qui l'avait amené à 551 000 euros pour inscrire 14 000 euros sur l'exercice 2014 au SIGERLY. On ne l'a pas payé en 2014 on payera en 2015 ce fonds de 14 000 €. On vous le propose effectivement en inscription au budget 2015. Il s'agit de l'achèvement de l'éclairage du Parc du Haut de la Combe.

Chapitre 21, il s'agit ici d'acquisitions mobilières. En fait ce qui est traité est du mobilier, il s'agit d'équipements, de signalétique ou de mobilier. Ici on va effectivement décliner une première étape de la programmation pluriannuelle des investissements. Lors du débat d'orientation budgétaire, on vous avait donné sur la période de 3 ans une somme, si ma mémoire est bonne, de 350 000 euros pour ce chapitre 21. Donc on vous le propose en 2015 à

184 500 euros, il est en baisse par rapport à l'année dernière. L'année dernière c'était essentiellement des équipements de plein air et notamment les équipements du terrain de jeux d'enfants à côté du terrain de boules et le Parc du Haut de la Combe au niveau du skate et d'autres équipements de loisirs de plein air ou de sports de plein air. Cette année, on est plus sur du matériel pour la commune : il y a le renouvellement d'un tracteur, il y a l'achat d'un utilitaire électrique, il y a du mobilier urbain et il y a surtout un effort sur la signalétique parce que c'est vrai que l'on a du mal à se retrouver dans la ville telle qu'elle est aujourd'hui. Et on souhaiterait faire un schéma global que l'on pourrait décliner progressivement en plusieurs années au fur et à mesure du développement de la Ville. Il faut que ce schéma soit créé, qu'il ait une certaine signature et qu'on le mette en œuvre par tranches successives donc on a mis une réserve cette année. Et pour finir, on a aussi mis une réserve de 30 000 € sur ce chapitre. Chapitre 23, qui est traditionnellement le chapitre le plus lourd de la section investissement chez nous. C'est celui qui est lié aux équipements d'infrastructures ou de bâtiments. L'année dernière il a été voté à 1 998 000 €, il n'a été réalisé qu'à 1 459 366 euros et il vous est proposé en 2015 à 2 450 000 € avec une part de reste à réaliser qui est reprise dans ces 2 450 000 euros qui est de l'ordre de 500 000 euros. Là aussi c'est la déclinaison de la programmation pluriannuelle des investissements, c'est la première année de la présentation qui vous a été faite sur les exercices 2015 à 2017. Il s'agit de la poursuite des opérations en cours qui sont les plus lourdes, le restaurant scolaire 1 380 000, le pôle petit enfance 1 220 000, une réserve pour les gros entretiens de bâtiments 20 000, un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de 80 000 € et une première tranche de mise en accessibilité des bâtiments, en attendant l'agenda sur 3 ans ou 6 ans qui est estimé à 20 000 € pour cette année. La diapositive suivante complète le chapitre 23 : il apparaît en « phase étude » deux opérations qui sont structurantes, une pour la culture et l'autre pour le sport. Il est nécessaire effectivement d'avoir une maîtrise du programme et du coût de ces opérations et d'en établir le programme avec les futurs utilisateurs. Il faut bien une année pour réfléchir à tout ça et avoir un document qui est la première étape d'une mission de maîtrise d'œuvre pour aller chercher des subventions sur ces deux équipements. On vous propose d'inscrire 10 000 € pour l'aménagement d'une médiathèque qui ne seront dépensés qu'en étude bien évidemment et 20 000 € pour l'opération de restructuration extension de la salle Maurice Danis. Et certaines réflexions de programme ont commencé. Je sais que Raymond DUDA a déjà travaillé sur la seconde ligne en allant concerter avec les usagers et qu'il ne manquera pas de se concerter avec les usagers de la première ligne « aménagement d'une médiathèque ».

Je voulais faire le point à ce stade-là, puisque c'est sur le compte administratif mais ça m'évitera de le faire à la séance du compte administratif, sur l'opération du chapitre 23 qui était la plus onéreuse en 2014 mais qui est confondue avec une opération d'envergure qui s'appelle l'aménagement du Parc du Haut de la Combe. Alors, j'ai donné ces chiffres en hors taxe parce que on récupère par le FCTVA 96 % de la TVA. Donc ça évite de faire effectivement des extractions de la TVA, d'autant plus que ces opérations ont été menées sur deux exercices : un exercice où en 2013 on avait de la TVA à 19.6 % et un exercice en 2014 où on avait de la

TVA à 20%. Je ne suis pas allé disséquer la TVA mais si vous le souhaitez, on vous donnera les documents qui vont vous permettre de le faire. On a un total de dépenses hors taxe, cette opération a été bouclée avec les décomptes définitifs des marchés à 1 173 000 €. En dessous figurent les recettes affectées à cette opération. Il y avait effectivement dans un contrat triennal que nous avons depuis l'année 2007 ou 2006 avec le Département 348 000 € pour lesquels nous avons demandé le report, la date limite étant effectivement d'exercer la dépense sur le budget 2014 pour que cette subvention ne soit pas reprise par le Conseil Général. Il s'agit donc d'une aide de 348 000 €. Et j'ai affecté le produit de la vente de la SIER de la seule parcelle AH 218 qui est exactement de 2526 m² et qui produit 723 500 euros. Et c'est bien une recette qui est affectée à cette opération, parce que si nous n'avions pas déménagé les tennis, nous n'aurions pas vendu cette parcelle. Donc il reste à la charge de la ville 328 500 €.

Alors si nous n'avions rien fait, puisque certains pourraient penser qu'il s'agit d'une dépense somptuaire pour la ville, nous aurions dû rénover les deux courts de l'avenue Paul Delorme et les deux courts de l'avenue du Boutarey. Lorsque nous avons fait un appel d'offres pour la rénovation des courts du Boutarey, nous étions à un peu plus de 148 000 € pour la rénovation des deux courts. Cette rénovation a d'ailleurs été faite avant la couverture et je n'ai pas parlé de la rénovation de l'éclairage qui aurait dû être faite. Donc on aurait dû rénover les quatre courts pour 280 000€. Mais sur ces 280 000€ il y a 140 000 qui ont déjà été pris en compte et puis pour les autres 140 on ne les a pas faits. Je veux dire par là que si nous n'avions rien fait nous aurions encore deux courts du Boutarey à rénover, deux courts, avenue Paul Delorme à rénover, nous n'aurions pas les tennis couverts et nous n'aurions pas de subvention pour faire ça. Donc vous auriez été amenés à voter 280 000 € au chapitre 23 pour n'avoir que 4 courts extérieurs. Aujourd'hui vous avez 4 courts extérieurs, 2 courts couverts ça a coûté à la ville 21 500 €. Je tiens les pièces de dépenses à la disposition de qui veut voir l'ensemble de ces dépenses. C'est important de le dire car ce ne sont pas des informations qui s'échangent sur ce programme. C'est vrai qu'au passage, le club a un projet de développement et c'est tant mieux puisqu'il va développer son école de tennis. Il a bénéficié de 15 000 € de subvention de la FFF qu'il investira dans le développement. 15 000 euros qui ne sont pas là bien évidemment, je ne parle que du budget de la ville.

Les recettes, maintenant, de la section investissement : puisque je vous ai donné les dépenses, dont le total est de l'ordre de 2 700 000 €. Vous aurez en proposition de vote la reprise anticipée des résultats de l'année 2014 de 858 837 euros. Et il vous est proposé d'opérer un virement de 280 000 € de la section de fonctionnement puisque nous disposons de cette somme à la section de fonctionnement.

Je présente aussi le compte administratif : l'année dernière nous avons voté 1 250 000 €. Il a été réalisé les 1 250 000 euros, il s'agit de la cession du foncier de l'ancienne gendarmerie. Nous inscrivons au budget primitif 2015 : 1 050 000 € qui sont constitués d'une somme résiduelle que nous doit le promoteur qui construit nos équipements pôle petite enfance et restaurant scolaire. Cette somme s'élève à 900 000 €, sur un montant total de 1 213 495 €. Cette somme résiduelle est calculée de la manière suivante : nous avons cédé pour 1 679 000

€ et nous avons remboursé 475 000 € de dépollution en dépenses hors taxes. Donc il reste 1 213 000 € sur cette opération. Nous cédon aussi l'emprise de la chaufferie au SIGERLy pour 150 000 €. Je rappelle que pour l'opération du Boutarey, parce que c'est bien de le rappeler quand même, que grâce à cette opération on a une recette nette de 1 213 000 € pour nos équipements publics. Nous avons réussi à dépolluer une parcelle qui serait restée en l'état, pour la nuit des temps, pour les générations qui nous suivent.

La rubrique dotation et fonds divers : il s'agit essentiellement du fonds de compensation de la TVA et d'une petite redevance de la Métropole sur la taxe d'aménagement qu'elle perçoit sur Sathonay, donc le fonds de compensation de la TVA résulte du compte administratif 2013 qui a été voté et il est estimé à 450 000 €. Quant au reversement de la taxe d'aménagement de la Métropole, c'est une recette aléatoire, il s'agit de la Taxe d'aménagement des permis de construire pour laquelle la Métropole rembourse le 16^{ème} à la ville, autour de 6 %. Les logements de la ZAC ne produisent pas de taxe d'aménagement car ils en sont exonérés. S'ils en produisaient nous aurions quand même une recette substantielle. Le programme voisin de la ZAC, je ne veux pas redire aussi, n'en a pas produit par exonération. Je pense que le vice-président aux finances de la Métropole, Jacky DARNE à l'époque, a été trop généreux, parce que nous aurions pu recevoir 160 000 € et le Grand Lyon plus de 1 000 000 €.

Les subventions d'investissement qui contribuent à nos programmes d'investissement : au budget 2014, 582 000 € et réalisé au compte administratif 1 024 000. Il y en a beaucoup plus que ce qui était prévu mais je ne le commente pas parce qu'il s'agit du compte administratif. Cette année par prudence, nous avons inscrit 0, peut-être que nous aurons des décisions modificatives pour en inscrire parce que nous devons renégocier la convention avec le Département qui a été transférée à la Métropole ; nous devons renégocier la programmation des équipements publics de la ZAC. Pour le moins s'ils ne sont pas inscrits en 2015, ils le seront au budget 2016, avec peut-être une révision de la prévision de la programmation pluriannuelle des investissements.

En emprunt cette année zéro, donc je ne commente pas la ligne.

En opération de transfert, il s'agit des amortissements de biens qui sont portés en recettes d'investissement à hauteur de 120 000 €. Voilà pour la suite de la section investissement.

On va parler de la fiscalité, à moins que vous ayez des questions déjà à ce niveau-là.

M. LEMAL : J'avoue ne pas avoir saisi totalement les divers mouvements qui concernent la vente de la cession des terrains de l'ancien tennis, ancienne gendarmerie, avenue Paul Delorme. Alors il est possible que cela apparaisse au compte administratif et on en parlera la prochaine fois, en attendant est-ce que vous pourriez donner quelques précisions ?

M. DUPONT : Comme vous les avez trouvées à la fois en recettes et dépenses de fonctionnement qui s'annulent, on les a aussi inscrites en recettes d'investissement. Donc sur les mouvements, le produit est de 1 250 000 euros et vous les retrouvez dans la nomenclature M14 du compte administratif. Par contre, éclatées en deux lignes parce que les services fiscaux

reconstruisent effectivement le prix. Ils ont retrouvé l'acte d'achat de la commune qui a 30 ou 35 ans, donc le prix à ce jour et la plus-value. En fait, vous trouverez la recette éclatée entre deux lignes sur le compte administratif.

M. LEMAL : J'ai très bien compris les mouvements que vous évoquiez, vous nous aviez déjà expliqué. Ce qui m'a surpris c'est de ne pas voir apparaître ces valeurs de cession au compte 775. Mais on ne va pas rentrer dans la comptabilité, on en reparle « off the record ».

M. DUPONT : Je travaille dans les collectivités publiques, je ne suis pas toujours d'accord avec les comptables publics. Donc si vous voulez, on peut en discuter avec le comptable public parce que peut-être que son collègue d'une autre collectivité l'aurait inscrit différemment. Moi, je ne rentre dans ces détails-là.

M. LEMAL : J'ai trouvé plusieurs préfets de plusieurs départements qui l'imposaient, c'est pour ça que je suis un peu surpris.

M. DUPONT : Pour moi, ça n'apporte pas grand-chose en valorisation de notre foncier ni au budget de la ville. Et encore une fois, ça ne m'intéresse pas du tout parce que c'est de la cuisine de comptable.

Je vous propose de faire un tour sur la fiscalité de manière à ce que le vote des taux vous soit éclairé. J'ai rappelé ce qu'était le produit de la fiscalité en 2014 : la taxe d'habitation a produit 1 121 000 euros, le foncier bâti dit « FB » en abrégé, 811 000 euros, le foncier non bâti, 3 000 euros, le total est de 1 935 000 euros. On parle très peu du foncier non bâti à Sathonay parce qu'il est en deçà de la précision des estimations que je peux vous faire quand je prépare le budget.

La fiscalité 2015 a des variations qui se détaillent par une augmentation des bases taxables ; j'ai pris les programmes de logements livrés, environ 153 logements, dont 73 logements sociaux, ce sont les programmes de la ZAC qui devraient être fiscalisés en 2015 et qui produiront au total 104 000 euros dont 62 000 euros de taxe d'habitation et 42 000 euros de foncier bâti. Vous voyez que le décrochage entre les deux taxes est lié au pourcentage de logement social. Une disposition de la loi de finances fait bouger la valeur locative de base de 0,9% et tout ça produit 16 000 euros. C'est exactement 17 000 euros mais par prudence j'avais laissé 16 000.

Le produit attendu à taux constant s'élèverait à 2 052 000 euros, c'est celui qui vous a été proposé en recettes de fonctionnement et qui se répartit en 1 200 000 euros de taxe d'habitation et 852 000 euros de foncier bâti. Vous voyez effectivement qu'il y a un sérieux décrochage entre les deux taxes : dans le produit global la taxe d'habitation est égale à 60% et la taxe foncière est égale à 40%. C'est l'inverse dans toutes les communes environnantes.

La diapo suivante sur la fiscalité, c'est pour la proposition du vote des taux. Il est important d'expliquer aux Sathonards que si vous votez le maintien des taux, l'effet du vote ne va pas les

dispenser d'une hausse de leur contribution. Cette hausse, vous l'avez affichée : la Métropole a voté une augmentation de ses taux. Le taux de la taxe d'habitation de la Métropole passe de 7,25 à 7,61. La taxe d'habitation de la Métropole, c'est 44% de la nôtre ou 31% de la contribution totale. C'est-à-dire que lorsqu'un Sathonard donne 100 euros au Trésor public, il donne 69 euros pour la ville et 31 euros pour la Métropole pour sa taxe d'habitation. Et vous avez la même explication pour le foncier bâti, pour ceux qui payent l'impôt du propriétaire : le taux va passer de 11,03% à 11,58%. Cette contribution à la Métropole représente une part plus importante du produit de la ville : il représente 56% du taux communal ou 36% de la contribution totale d'un ménage Sathonard qui est imposable au foncier bâti. Les Sathonards auront une hausse de leur contribution supérieure à 2,5% alors que vous n'avez pas fait bouger les taux. Elle sera pour certains de 2,5, pour d'autres de 3,5, ça dépend comme se situent leurs abattements, etc. etc. donc il faudra leur expliquer d'où ça vient. Je peux vous dire que le Trésor public explique très mal les choses : j'ai reçu deux contribuables qui viennent de Rillieux et qui habitent nouvellement à Sathonay. Elles ont vu bouger leur contribution à la taxe d'habitation. J'ai lu le détail avec elles, et leur contribution a augmenté parce qu'il y a des abattements et des dégrèvements sur la taxe d'habitation en fonction de l'impôt sur le revenu. Mais comme la loi de finances 2013 et 2014 est allée chercher de l'impôt chez les petits ménages, ces personnes n'ont plus été dégrévées. Je me suis trouvé face à deux ménages qui avaient chacun 200 euros d'augmentation en venant à Sathonay et ces 200 euros, c'était l'Etat qui leur avait repris. Donc il faut bien disséquer sa feuille de taxe d'habitation. S'il y a des personnes qui veulent des explications, vous me les adressez, je prendrai le temps de leur expliquer.

Sur la fiscalité, est-ce que vous avez des questions ?

M. ABADIE : Vous avez vu qu'on essaye d'être très prudents dans ce cadre-là. On sait qu'aujourd'hui pour l'ensemble des collectivités et pour le contribuable, il y a un taux d'effort fiscal qui est important, et nous essayons, dans la mesure du possible, de préserver cet effort. C'est pour ça que l'on vous propose, en tout cas pour cette année, de ne pas augmenter nos impôts, même si, comme vient de l'expliquer Bernard DUPONT, vous avez quand même automatiquement une augmentation qui se traduit par la base.

M. DUPONT : Oui, j'ai manqué à quelques informations complémentaires. J'ai en mains un document de la Direction générale des finances publiques de l'année 2012 qui nous donnait une prospective sur la DGF à Sathonay, Je la rattache à la culture des arts divinatoires dont nous devons faire preuve pour voir les années futures. Elle nous donnait une DGF de l'année 2015 de 1 110 000 euros. Je ne vais pas prendre celle de 2015 parce que c'était avec une population de 5 900 habitants. Je vais plutôt prendre celle de 2014 qui était avec une population de 5 750 habitants. Nous aurions dû avoir 1 094 000 en 2014, nous avons eu exactement 400 000 euros de moins. A ceux qui disent que nous ne faisons pas d'anticipation, je tiens les documents à disposition.

Je voulais faire quelques conclusions avant que l'on instaure le débat. J'ai deux choses en conclusion, j'ai des remerciements et des regrets. Alors je ne sais pas par quoi commencer. Je vais commencer par les remerciements, c'est quand même mieux. Je vais remercier la vie associative car on lui doit beaucoup dans notre ville ; et c'est pour ça qu'à la différence de ce qui s'échange aujourd'hui sur les économies nous ne sommes pas partisans d'enlever des subventions aux associations. Je crois que ce ne sont pas mes remerciements mais ceux de nous tous, aux présidents d'association et à leurs bénévoles. J'ajoute les bénévoles de la bibliothèque parce qu'il y a, et Madame BADACHE en fait partie, une équipe de bénévoles à la bibliothèque. Le bénévolat à Sathonay est important, j'ai essayé de le valoriser : j'ai pris des équivalents temps plein au SMIC avec les charges sociales, les bénévoles ne sont pas des cadres supérieurs. On arrive au minimum à 300 000 euros : si on prend toutes les associations et qu'on comptabilise les temps partiels pour les traduire en équivalent temps plein, on obtient au moins 300 000 euros de valorisation du bénévolat dans cette ville. C'est 25% de la taxe d'habitation et c'est trois fois la ligne subventions aux associations. Donc merci au milieu associatif et à tous les bénévoles qui contribuent au développement de la solidarité, du sport et de la culture.

Ayant la chance d'être retraité, je suis un peu plus présent dans les services de la ville : je voudrais les remercier et je donne une mention particulière à Thibault, mais il le transmettra aux services aussi. Parce que gérer une ville en plein développement avec des moyens en réduction ça ne rend pas la vie facile : ils ont des conditions d'exercice de leurs missions difficiles et ils ont des exigences des citoyens qui sont de plus en plus dures. Donc je tiens à ce que Thibault transmette ça à notre personnel et à Monsieur le Maire qui, bien évidemment, est l'employeur.

Je voulais remercier mes collègues, le Maire et les adjoints, parce qu'ils passent plus de temps à dire non qu'à dire oui, ça ne leur rend pas la vie facile. Je dis merci aux collègues de Cap 2020 les racines du futur, qui partagent nos responsabilités, ce n'est pas facile pour eux d'expliquer le pourquoi de nos politiques et le pourquoi de nos attitudes dans une période difficile de reconquête de la ville ; vous avez la démonstration qu'on se sert la ceinture et que ça risque de durer. Merci en tout cas de soutenir notre effort.

Alors maintenant, j'ai des regrets, j'ai le regret de n'avoir aucun accusé réception de toutes les démarches que l'on avait faites ; même pas d'accusé réception de notre Députée alors qu'il y a trois ans, la une du *Progrès* était « Madame GEOFFROY s'occupe de Sathonay-Camp ». C'est bien dommage, on a le plus grand silence de tous ceux qui doivent nous accompagner et nous écouter, c'est fort regrettable et j'estime qu'ils pourront mesurer le grand écart qui existe entre leur discours et leurs actes. Et je tenais à leur dire parce que, dans le discours, il n'y a pas plus solidaire qu'un Ministre qui écoute et qu'une Députée qui dit être au service mais dans les actes il n'y a rien du tout. Donc ça c'est un regret très fort et je tenais à vous le communiquer.

Et j'ai un autre regret très fort, c'est pour couper court à des questions et faire des réponses à ce qui viendra tout à l'heure : c'est aller chercher une contribution des familles pour les rythmes

scolaires. Parce que quand on instaure une dotation de l'Etat et qu'on donne 50 euros à tout le monde y compris à la commune de Marne la Coquette ; je vous encourage à aller voir sur son site internet qui est Marne la Coquette ou Neuilly ; je crois que dans ce pays il y a un gros effort pour le redéploiement de la solidarité. Madame la Ministre de l'éducation est demain à Lyon, je souhaiterais que certains aillent la rencontrer et lui porter ce témoignage ; il vient de Sathonay-Camp peut-être mais il est fort utile qu'elle le mette à l'étude dans son ministère. Enfin, je vous remercie de m'avoir tous supporté.

M. ABADIE : Je voudrais aussi remarquer, comme Bernard DUPONT l'a dit tout à l'heure, qu'il est aujourd'hui plus disponible, je crois qu'on a quelqu'un de très compétent, de très expert dans ce domaine. Je crois que tout le monde peut reconnaître les qualités de Bernard. Bon, il a son caractère, on fait avec, mais je crois que c'est aussi un avantage parce qu'il nous oblige tous à se poser des questions, à réfléchir. C'est vrai que des fois on aimerait aller à la facilité, que ce soit dans beaucoup de domaines. Je sais que des fois, ça marmonne, mais en tout cas on est solidaire de sa démarche. Je rappelle que c'est le premier adjoint qui a mis en place à Sathonay la prospective budgétaire que nous ne connaissions pas à Sathonay et heureusement qu'on a travaillé dans ce climat de prospective budgétaire car aujourd'hui, grâce à ça, on a pu arriver à équilibrer nos budgets. Alors c'est vrai qu'il y a des difficultés, on ne le nie pas, mais c'est grâce aussi aux précautions que Bernard nous a incitées à faire, et notamment dans les provisions que l'on a pu avoir. Tout à l'heure il l'a rappelé, heureusement que l'on avait des provisions, sinon, on n'aurait pas pu arriver à ce stade-là sans effort. Donc merci à lui et merci bien sûr à vous tous pour le travail que nous faisons ensemble.

M. DUPONT : Avant de passer au vote, je pense qu'il faut donner des explications complémentaires.

MME DAMIAN : Effectivement, je vous remercie pour cette présentation, mais nous aurions aimé avoir également une présentation par fonction, or vous ne nous l'avez pas faite. On vous l'avait déjà demandée l'année dernière et là, on n'a aucune notion de la répartition de ce budget pour la culture, pour l'éducation etc. Donc c'est un grand regret de voir que vous l'avez présentée comme l'année dernière, sans cela. D'autre part, par rapport aux documents qui nous ont été envoyés, nous n'avons pas eu la M14 et toutes ses annexes, qui ne nous permettent pas d'apprécier pleinement ce budget et surtout les annexes qui sont importantes, notamment sur les tableaux du personnel. On a bien compris, à travers les chiffres, qu'il n'y avait pas d'augmentation, mais il est dommage qu'on ne nous l'ait pas fourni. Et puis il y avait également les autres annexes, je ne vais pas toutes vous les énumérer, vous les connaissez, mais il est dommage que vous ne nous les ayez pas transmises pour que nous puissions les lire avant et surtout cette répartition par fonction.

M. LEMAL : Je voudrais seulement ajouter que nous regrettons beaucoup d'avoir amené ce conseil municipal à ne pas travailler sur le compte administratif, il y a un manque flagrant d'information budgétaire, aujourd'hui, à l'égard de tous les élus, y compris de la majorité, mais surtout à notre égard. Et, ce que j'aimerais, c'est travailler avec vous et avec Monsieur JUNCKER afin de trouver les moyens de satisfaire nos besoins d'informations tout en minimisant la charge de travail qui pèse sur des services extrêmement légers numériquement. Je comprends que vous ayez beaucoup de choses à faire, mais il n'empêche que cette information budgétaire complète, à l'instar de ce qui se passe dans les communes environnantes, doit être fournie aux élus, et à tous les élus, il ne s'agit pas uniquement des élus de l'opposition.

M. DUPONT : Pour la présentation fonctionnelle, j'ai donné une explication en Commission des finances, moi aussi je suis demandeur d'une présentation par fonction à condition que l'on se mette d'accord sur ce que l'on met dedans et sur comment on répartit les services dits « supports » et comment on comptabilise le coût d'usage des bâtiments, ce qui demande un travail important qui n'est pas fait dans beaucoup de collectivités.

M. ABADIE : Je vous propose que l'on passe au vote, s'il n'y a pas d'autres questions ?

MME PERRUT : Juste une question, là, on vote la fiscalité, c'est ça ? On reviendra sur le budget après ? On ne suit pas l'ordre du jour ?

M. ABADIE : Pour accepter le budget qui vous a été présenté, il faut voter les taux. Si on n'est pas d'accord sur les taux, le budget n'est pas le même. Donc on vous a présenté un budget primitif à taux constants, sans variation des trois taux. Donc il faut voter les taux pour dire qu'on est bien d'accord pour ne pas augmenter ces taux, et ensuite, on vote le budget.

MME PERRUT : J'aurais des questions de détails sur le budget, je les poserai après ?

M. ABADIE : Non, vous les posez maintenant.

MME PERRUT : Comme vous voulez.

M. ABADIE : Allez-y.

MME PERRUT : Je voudrais revenir sur les subventions aux associations, je voulais savoir quel était le plan ? L'année dernière, on a donné 20% de subventions en moins que ce qu'il y avait sur la ligne du budget prévisionnel, alors si on refait la même chose cette année, les subventions aux associations vont baisser.

M. DUPONT : je n'ai pas le document sous les yeux, mais si ma mémoire est bonne, l'année dernière, on avait inscrit 106 000 euros au budget primitif, ou 110, on a dû distribuer 86 000 et on vous propose d'inscrire 96 000. Voilà les trois montants, on a voté à 110 000 parce qu'on avait mis une réserve, on n'a affecté que 86 000 et on repart à 96 000. En commission des finances, je crois que j'avais proposé 96 000. J'avais fait un document à 90 000, peut-être que Myriam FONTAINE peut donner le détail. On veut instaurer une pratique avec certaines associations, c'est-à-dire les responsabiliser sur la propreté des locaux, au moins dans un premier temps, et peut-être demain sur la gestion de l'énergie, ce qui nous obligera à augmenter leurs subventions à due concurrence de cette dépense transférée, pour les responsabiliser en la matière. C'est une orientation que je donne pour les associations qui pourraient se voir appliquer cette évolution.

M. FOSSE : Donc, si je vous comprends bien, il s'agit bien d'un transfert de dépenses ? Vous avez parlé de dépenses transférées, donc vous transférez certaines dépenses sur les associations, et donc c'est la même chose que ce dont vous vous plaigniez vis-à-vis de l'Etat.

M. DUPONT : Non, l'Etat n'a pas transféré la recette. Nous, nous transférons la responsabilité sur la dépense et la recette qui est la dépense de la ville affectée à cette nature de dépense. Alors que l'Etat ne fait qu'imposer des dépenses sans transférer les recettes.

M. ABADIE : En gros, ce qui va être fait, on va regarder chaque cas particulier, notamment les associations qui ont un usage unique de bâtiment, parce que lorsque c'est multi-usage, c'est très difficile de mettre en place un système de cette sorte puisque chacun se renverrait la responsabilité. Mais pour les autres associations qui utilisent des locaux à usage exclusif, l'idée est de les responsabiliser dans les domaines de l'énergie, de l'eau et autre, il y a aussi la propreté et le nettoyage. L'idée est de faire un point sur les dépenses auxquelles cela correspond sur trois années, de faire une moyenne, et une subvention complémentaire leur sera accordée. En contrepartie, les associations concernées auront en charge de gérer ce budget.

MME PERRUT : J'ai fait un petit historique, il me semble qu'en 2012, il y avait 109 000 euros pour les associations, en 2013, 109 000 euros, en 2014, 86 000 euros alors que l'on avait beaucoup plus au budget primitif. Je ne sais pas comment ça s'explique ? Et en 2015, on part sur 96 000 mais avec quelques charges transférées aux associations. C'est bien ça ?

M. ABADIE : Oui, alors je n'ai pas les chiffres et je ne suis pas remonté aussi loin, mais je rappelle que les associations évoluent, que l'on a mis en place un système de paramétrage pour la distribution des subventions qui sont liées notamment au niveau d'activité des clubs. Il est certain qu'un club ayant moins d'adhérents, par rapport au système des critères que l'on a mis en place, aura forcément une subvention plus faible. Je rappelle aussi que des collègues de l'opposition de l'époque avaient souhaité que lorsque certaines associations avaient ce qu'on

appelait des bas de laine, il était logique que l'on baisse la subvention dans ce cadre-là, et d'ailleurs, une association avait accepté.

MME FONTAINE : Ce que je peux simplement dire, je ne m'exprimerai que pour les clubs sportifs, quoi qu'il en soit, les subventions aux clubs sportifs n'ont pas diminué, au contraire, elles ont même augmenté au fil des années et elles seront, je l'espère, maintenues. Mais ça, on aura l'occasion d'en discuter lors de la prochaine séance puisque l'on décidera du montant des subventions aux associations sportives et culturelles. Mais d'ores et déjà, je peux garantir que les subventions aux clubs sportifs seront maintenues au moins dans l'enveloppe globale. Après, il y aura peut-être une répartition qui évoluera en fonction des critères que l'on a mis en place ou que l'on mettra en place, mais en attendant, l'enveloppe globale est bien maintenue. Pour ça, il n'y a aucun problème.

M. ABADIE : Je crois qu'il faut aussi être vigilant, je crois que vous avez fait la même erreur que tout à l'heure, vous vous basez sur des budgets primitifs. Il faut se baser sur les comptes administratifs qui sont vraiment les sommes versées. Je rappelle aussi qu'au niveau des associations, certaines années, nous avons eu des demandes de subventions exceptionnelles qui sont venues parce qu'il y avait un déplacement à l'étranger ou un spectacle particulier. Donc il ne faut pas ramener chaque fois à un montant défini. Je crois qu'il faut faire une analyse un peu plus fine plutôt que de dire que les subventions ont diminué.

MME PERRUT : Les chiffres que j'ai donnés, sauf le dernier, c'était pour les comptes administratifs, et non pas pour les budgets primitifs. Et si l'on ne regarde que pour les budgets primitifs, là, ça baisse, c'est bizarre.

Ensuite, à propos des charges de personnels, j'ai une petite question parce je n'ai pas bien compris, il me semble qu'il y a un adjoint qui nous a dit qu'il n'y aurait pas d'embauche, et un autre qui a dit qu'une ASTEM serait embauchée pour la maternelle, pour la classe qui n'a pas d'ATSEM actuellement. Je voulais juste avoir une précision là-dessus.

M. DUPONT : Il y a une ASTEM jusqu'au mois de juin dans cette classe, j'ai dit que l'on chercherait à alléger en maintenant la charge de personnel par des dispositifs d'emplois aidés. Il y a deux dispositifs qui s'appliquent aux collectivités, je n'ai pas dit que l'on enlèverait le service, je l'avais dit au moment du Débat d'orientation budgétaire.

MME PERRUT : Je voulais juste dire que là, c'est important qu'une ATSEM en maternelle soit fixe, autant que possible sur la classe. C'est vrai que l'on a des petits bouts de contrats depuis le début de l'année qui ne sont malheureusement pas faciles à vivre pour les enfants, parce que les ATSEM sont vraiment le centre de la maternelle, presque davantage que les enseignantes parce que les ATSEM sont beaucoup plus longtemps avec les enfants dans la journée.

M. ABADIE : On a le même problème avec les absences d'instituteurs.

MME GARCIA-GOY : En fait, simplement, on a beaucoup d'absences d'ATSEM, sinon on a une personne qui est actuellement en poste en ATSEM jusqu'au 18 avril. Et on a une possibilité d'avoir une autre personne qui la remplacerait, parce qu'il y a des transferts de postes éventuels pour des raisons médicales. Donc il n'y aura un changement sur uniquement deux personnes. C'est vrai, malheureusement, c'est comme pour les enseignants, la maladie chez les ATSEM oblige à faire des remplacements. Ce n'est pas le fait d'emplois différents de la municipalité. Il n'y a pas eu de différents ATSEM embauchés en maternelle, il y a eu des remplacements suite à des maladies. Mais pour le moment, il y a un contrat d'ATSEM de remplacement qui est jusqu'au 18 avril, qui sera peut être la même personne jusqu'au 30 juin, et si ce n'est pas elle, ce sera une personne qui est déjà actuellement dans les services municipaux. Et les remplacements des ATSEM se font quand il y a des maladies, malheureusement, c'est un peu comme le enseignants, on ne peut pas prévoir, on ne fait pas des contrats différents pour les ATSEM. Ce n'est pas du tout le cas.

M. LEMAL : Oui, j'ai une petite question sur l'évolution des coûts de l'énergie dans notre ville. J'ai observé sur les comptes administratifs successifs 2012 jusqu'à 2014, à un moment, une brutale augmentation de quasiment 50% des coûts de l'énergie. Je n'y vois pas clair. On est passé de 134 000 au CA 2014 à 220 000 à peu près. Donc, il y a une augmentation brutale. Ma question est en lien avec la mise en service de la chaufferie bois : est-ce que finalement c'est avantageux pour les coûts induits pour la ville, d'une part, et d'autre part, plus globalement, est-ce que cette chaufferie bois présente les économies que l'on attendait ?

M. ABADIE : Alors, on aura une réunion avec le SIGERLY, d'ailleurs ça fait partie d'une des questions orales que vous avez posée concernant le fonctionnement de la chaufferie. Parce qu'il n'y a pas que le réseau de chaleur, il y a aussi dans les autres énergies et les consommations de fluide. Il faut savoir aussi qu'il y a eu l'augmentation d'électricité, ne l'oubliez pas, qu'une part importante concerne l'éclairage public, que nous avons des secteurs entiers qui s'ouvrent à l'urbanisation avec des nouveaux éclairages, il y a eu les nouveaux bâtiments qui ont été mis en place. Donc on a une politique de maîtrise de l'énergie : je reprends l'éclairage public pour remplacer au fur et à mesure des lampes qui consommaient énormément avec d'autres systèmes. Mais de plus en plus, on met en place des LED, vous avez pu le constater. Donc je pense que quand je prends les chiffres dans leur globalité, il y a une augmentation, mais elle est liée à énormément de facteurs. Après, il faut regarder dans le détail où est-ce qu'il y a eu des niches d'économie. On aura l'occasion dans une commission d'aborder la problématique des usages, et comme on vient de vous dire, au niveau des subventions d'association, mais pas que pour elles, pour les services aussi, il y a des fois des usages qui ne sont pas très développement durable. Donc on aura une présentation générale là-dessus, on fera une commission spécifique. Et c'est un point important, aujourd'hui, l'énergie

est un des facteurs importants puisque je rappelle, et notamment dans le social, qu'à un moment donné, les charges seront plus élevées que les loyers.

M. DUPONT : Je me souviens qu'une année, il y a eu un saut parce qu'il y a un rattachement à l'exercice qui n'a pas été fait. Donc il y a des systèmes de renvoi de factures d'une année sur l'autre, mais on vous donnera le décompte. Mais je sais que dans le saut que vous citez, il y a aussi une part de renvoi de factures.

M. ABADIE : Oui, souvent, c'est la partie électricité - éclairage public ou des bâtiments -, la facture étant arrivée en fin d'année, elle est payée en début d'année. Ou pour des raisons économiques, on reporte le paiement en début d'année. Donc, bien sûr, ça change. C'est pour ça qu'il faudrait regarder ça d'abord sur deux-trois ans, on ne peut pas le regarder d'année en année puisque l'on voit qu'il y a des écarts.

MME DENIS : Oui, justement, au sujet des économies d'énergie, hier soir, à l'Hôtel de la Chapelle, il faisait 22,5 degrés. Donc je pense que ça pourrait être chauffé un petit peu moins. Au premier étage, dans le couloir, il y a un petit thermostat qui est affiché, et c'était affiché 22,5 degrés. Et je confirme qu'il faisait vraiment chaud.

M. ABADIE : Oui, mais après, comme je vous l'ai dit, ce sont des problèmes de gestion interne.

MME PERRUT : Je voudrais revenir sur les charges de personnels, je vois que les rémunérations principales diminuent significativement sur le budget, alors que la taille de la ville augmente, qu'il y a plus en plus de gens à accueillir. Je trouve que c'est peut être mettre en danger le personnel municipal que de le mettre sous pression en diminuant le nombre de personnel alors que la ville augmente.

M. DUPONT : On a remplacé du personnel statutaire par du personnel non titulaire, donc vous avez une autre ligne qui est abondée d'autant de la diminution. Quand on ne trouve pas de titulaires, on prend des non titulaires. Ou même, je dirais, à la limite, on n'est pas tenu de prendre systématiquement des titulaires, si on ne trouve pas de titulaire compétent ayant la qualité, on prend un non titulaire qui a la qualité et les compétences.

MME PERRUT : Mais c'est une sorte de précarisation quand même du personnel municipal ?

M. DUPONT : Alors, il y a beaucoup de précaires chez le personnel d'Etat, si vous dites ça.

MME PERRUT : J'ai une question diverse qui n'a rien à voir avec ce qui précède, c'était à propos de la signalétique et du site internet, vous avez ouvert des lignes au budget, vous avez

fait un appel d'offres, peut-on avoir une idée des coûts qui vont être engagés ? C'est un appel d'offres un peu global puisqu'il s'agit à chaque fois de l'image de la communication de la ville.

M. DUPONT : La signalétique urbaine n'a rien à voir, en matière de dépense, avec le site internet. Je ne pense pas que ce soit la même boîte qui fasse le tout si on mettait l'ensemble à l'appel d'offres. De mémoire, pour la reprise du site internet il y a une procédure adaptée qui a été issue d'une consultation de quelques opérateurs en la matière, et donc il y a effectivement une commande qui est en cours. Je pense que Damien peut répondre à cela.

M. MONNIER : Il y a une commande qui est en cours, on les a rencontrés et on gardera la même société qui fait le trimestriel, pour qu'il y ait une cohérence. Et on souhaite travailler avec eux.

MME PERRUT : Et là, ce n'est pas un petit découpage de marchés qui pourrait être plus globaux ?

M. MONNIER : Ce sont deux prestations différentes. On peut les considérer comme deux prestations différentes.

1. Compte administratif – compte de gestion – affectation des résultats 2014

Retiré de l'ordre du jour.

2. Vote des taux de la fiscalité 2015

M. ABADIE : Alors, je vous propose que l'on passe au vote, on va commencer par les taux. Donc je vous propose de voter les taux à savoir si le maintien des taux identiques à ceux de l'année dernière, est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Vous pouvez justifier votre raison de l'abstention, c'est parce que vous souhaiteriez qu'on les augmente ? Je vous pose la question car vous vous abstenez sur quelque chose que l'on ne bouge pas, donc je ne comprends pas.

MME PERRUT : Alors, c'était plutôt le problème inverse, mais comme on n'a pas le compte administratif c'est difficile de le dire. Il y a énormément de reports, alors tant qu'à faire, pourquoi ne pas baisser la fiscalité.

M. ABADIE : Je crois que vous n'avez pas bien suivi la présentation lors des débats d'orientation budgétaire et la présentation du budget primitif.

M. DUPONT : La première diapo sur les grands équilibres du budget fait apparaître une dépense de 4 113 000 euros et des recettes de l'exercice de 3 780 000 euros etc., il y a un delta de 300 000 euros donc on ne va pas baisser la fiscalité pour accroître encore le delta. Et c'est vrai que l'on vit, et c'est peut-être la dernière année, sur des réserves constituées par la prudence, peut-être excessives, mais pas pour moi.

MME PERRUT : C'est votre point de vue.

M. FOSSE : Monsieur le Maire, j'ai trouvé un peu désagréable le fait que vous ayez dit que nous n'avons pas compris. Nous avons beaucoup travaillé ce budget, là je trouve que c'est une attaque un peu gratuite. La position que nous vous proposons est une proposition raisonnée, je trouve très désagréable que vous nous accusiez de ne pas avoir compris. Je vous remercie.

M. ABADIE : Allez, on va passer au vote. Donc ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Il y a quatre abstentions (Mme Denis, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut), et qui est pour 23, je vous remercie il est adopté.

3. Budget Primitif 2015

M. ABADIE : On passe au vote du budget.

M. DUPONT : Comme on a retiré le compte administratif et le compte de gestion, vous ne pouvez pas reporter les résultats du compte administratif, donc je vais vous proposer de voter la reprise anticipée des excédents, ce que l'on fait lorsqu'on établit le budget avant le compte administratif et qu'on a une lisibilité des résultats. On va vous les faire voter à l'euro près car on en a la certitude, on a échangé avec le comptable public. Si on ne l'avait pas fait, on aurait fait un arrondi en deçà. Il s'agit de reprendre ce qui était dans le tableau du compte administratif : 963 440 euros en reprise anticipée du résultat de fonctionnement et 858 536 euros en reprise anticipée du résultat de l'investissement. Il s'agit d'affecter ces résultats, pour les sommes égales à 963 440 euros en fonctionnement et à 858 536 euros en investissement. Voilà, le seul choix possible est de répartir différemment l'excédent anticipé de fonctionnement. On en garde encore une partie par précaution en fonctionnement, puisque tout ce qui passe en investissement ne peut jamais remonter en fonctionnement. On vous propose une délibération qui sera rédigée comme je l'indique, elle n'était pas dans l'ordre du jour, mais c'est par un redéploiement de l'ordre du jour pour permettre le vote du budget : on vous propose de voter la reprise anticipée des résultats de fonctionnement à hauteur de 963 440 euros. On va peut-être vous proposer de voter cela dans un premier temps.

M. ABADIE : On vous propose de voter ce premier transfert de 963 440 en fonctionnement, qui est la reprise anticipée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions (Mme Denis, M.

Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal). Qui est pour, 20, adopté.

M. DUPONT : Alors maintenant, pour la reprise anticipée des résultats d'investissement, 858 536, 78.

M. ABADIE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal). Qui est pour ? 20 pour, adopté. Même vote.

M. DUPONT : On vous propose aussi de les affecter. Donc je pense que c'est le même vote pour l'affectation.

M. ABADIE : En recettes de fonctionnement, on vous propose d'affecter la somme de 964 440, 48 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal) Qui est pour ? 20, adopté. Même vote.

Et pour les recettes d'investissement, pour 958 536, 78 euros, qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions. (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal) Qui est pour ? 20 pour, adopté. Même vote.

Donc maintenant on peut les reporter, donc on va voter par chapitre.

MME PERRUT : Excusez-moi, j'ai encore une question, je préfère le faire avant. C'est une question de néophyte complète, ou presque. Qu'est-ce que c'est que le 1 068 ? Et pourquoi il y a une telle différence avec le budget primitif de l'an passé ?

M. DUPONT : L'excédent de fonctionnement reporté à l'investissement, on peut le mettre à deux chapitres différents. Alors suivant l'humeur du comptable, dans des collectivités c'est au 002 et dans d'autres, c'est au 1 068. Mais le 1 068, c'est toujours ce qui va du fonctionnement à l'investissement. Cette année, on a fait un virement de 280 000 euros donc il devrait y avoir zéro sur cette ligne. Je sais que par rapport à l'année dernière, ce n'est pas la même présentation.

MME DAMIAN : Sur 2013, le compte 1 068 était de 528 287 euros, l'année dernière vous nous avait fait voter 355 000 euros au compte 1 068.

M. DUPONT : Je pense que cette année, l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif pour la reprise anticipée est dédié exclusivement au fonctionnement, alors que certaines années, sur cet excédent de fonctionnement, on en définissait une quotité qui allait à l'investissement et qui était sur cet article. Il s'agit de recettes de fonctionnement qui vont à l'investissement. C'est vrai que selon leur nature, certaines sont celles de l'exercice, et d'autres proviennent du résultat antérieur, d'où la différence des articles qui les portent. Je ne suis pas un spécialiste des arts culinaires comptables, mais c'est ça l'explication.

M. FOSSE : Donc la première explication que vous nous avez donnée n'est pas liée à l'humeur du comptable, ou à un changement de comptable.

M. DUPONT : Dans certaines collectivités, les comptables l'acceptent. Mais c'est la même chose, le résultat est le même, ce n'est ni dénaturer le budget, ni le dévoyer.

MME PERRUT : Ce sont des recettes en fonctionnement de l'année 2014 que l'on transfère en investissement, c'est ça ?

M. DUPONT : sur les excédents constatés, pour l'excédent d'investissement, on ne peut rien faire d'autre que de le mettre en investissement puisque c'est une section qui est cantonnée, cloisonnée. On est beaucoup plus libre sur le fonctionnement et dans la reprise des excédents de fonctionnement, on peut faire une partition, n'en garder qu'une partie en fonctionnement pour les besoins de la ville et la quotité résiduelle la mettre à l'investissement. Cette année, ce n'est pas ce que nous avons fait, nous avons repris à l'euro près l'excédent de fonctionnement, et nous n'avons pas opéré de partition, donc il y a rien au 1 068.

M. ABADIE : On les vote donc par chapitre, on va commencer par **la section de fonctionnement** :

Avec en priorité les dépenses, avec les charges à caractère général, **chapitre 011, 891 710 €**, qui est pour ? 20 voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal)

Pour les charges du personnel, **chapitre 012, 1 482 700 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour l'atténuation de produit, **chapitre 014, 330 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les dépenses imprévues, **chapitre 022, 148 330 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions. (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les virements à la section investissement, **chapitre 023, 280 000 €**, qui est pour. 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les opérations d'ordre de transfert entre sections, **chapitre 042, 120 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les autres charges de gestion, **chapitre 65, 1 232 500 €**. Qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les charges financières, **chapitre 66, 169 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les charges exceptionnelles, **chapitre 67, 2 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les dotations et provisions pour risques, **chapitre 68, 6000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

On passe aux **recettes de fonctionnement**, avec un excédent ordinaire reporté, **chapitre 002, 963 440 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

M. DUPONT : Je voulais intervenir parce que c'est mal intitulé, c'est un autre chapitre qui est la reprise anticipée.

M. ABADIE : ça correspond au même, mais c'est le terme exact que l'on doit utiliser puisque nous n'avons pas voté le compte administratif et le compte de gestion.

Pour les atténuations de charges, **chapitre 013, 1000 €**, qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? 20 pour. 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour la vente de produits et services, **chapitre 70, 226 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, 7 contre, (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal). Qui s'abstient ?

Pour les impôts et taxes, **chapitre 73, 2 486 500 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les dotations, subventions, participations, **chapitre 74, 898 300 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les autres produits de gestion courante, **chapitre 75, 87 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

On passe à la **section d'investissement, en dépenses**, pour les emprunts et dettes assimilées, **chapitre 16, 68 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les immobilisations incorporelles, **chapitre 20, 35 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

M. DUPONT : Dans la note, il manque un chapitre, qui est les dépenses imprévues. C'est le 020, il précède le 016 qui est de 12 036, 78 €. Il n'est pas dans la note car elle a été imprimée pour la commission des finances et on ne l'avait pas bouclée. Le document qui vous a été adressé comporte en dépenses d'investissement, un chapitre 020, dépenses imprévues, 12 036, 78 €. Il faut donc mettre au vote les dépenses imprévues, chapitre 20.

M. ABADIE : Alors, je vous le fais voter puisqu'on vient de l'aborder, toujours en section investissement, pour les dépenses imprévues, **chapitre 020, pour 12 036, 78 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les subventions d'équipement, **chapitre 204, 14 000 €**, report 2014 – pas de vote.

Pour les immobilisations corporelles acquisition de matériel, **chapitre 21, 184 500€**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les immobilisations en cours : travaux, **chapitre 23, 2 450 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

On a terminé pour les dépenses, on passe aux **recettes**. Donc là c'est pareil, il ne faut pas lire « solde 2014 reporté », c'est la reprise par anticipation du **chapitre 001** au virement de la section de fonctionnement **chapitre 021, pour 280 000 €**. Qui est pour ? 20 pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour le produit des cessions d'immobilisation, **chapitre 024, 1 050 000 €**. Qui est pour ? 20 pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour les dotations et fonds divers, **chapitre 10, 455 000 €**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Pour le chapitre 13, subventions d'investissement, zéro euro, donc on ne vote pas. Pour le chapitre 16, on ne vote pas non plus, il y a zéro.

Pour l'opération d'ordre de transfert, **pour 120 000 euros**, qui est pour ? 20 pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal).

Le budget primitif 2015 est adopté.

4. Tarification restauration scolaire

M. ABADIE : On passe au dossier suivant qui est la tarification restauration scolaire. Je donne la parole à Dominique GARCIA-GOY.

MME GARCIA-GOY : Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les tarifs de la restauration scolaire applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

Le prix d'un repas au restaurant scolaire ne comprend pas que les dépenses alimentaires mais il faut tenir compte également de toutes les dépenses afférentes : utilisation du bâtiment de restauration scolaire (énergie) et du personnel qui y travaille (personnel de service et agents de surveillance). Face à l'augmentation des coûts de ces différents éléments, il est proposé au conseil municipal une revalorisation du prix du repas.

Les quotients familiaux applicables restent inchangés :

<p><u>Inférieur ou égal à 650</u></p> <p><u>De 651 à 750</u></p> <p><u>De 751 à 900</u></p> <p><u>Supérieur à 900</u></p>

La tarification serait :

- revalorisée de 3 % pour toutes les tranches.

Soit les tarifs suivants :

Quotient Familial	Tarif Elémentaire			Tarif Maternelle		
	Montant 2014-2015	Hausse	Montant 2015-2016	Montant 2014-2015	Hausse	Montant 2015-2016
< ou = à 650	2,88	3%	2,97	2,68	3%	2,76
De 651 à 750	3,28	3%	3,38	3,08	3%	3,17
De 751 à 900	3,74	3%	3,85	3,52	3%	3,63
> à 900	4,54	3%	4,68	4,27	3%	4,40
Adulte	6,36	3%	6,68			

M. ABADIE : Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ?

MME DENIS : Oui, moi j'ai une petite question, c'est vrai que par rapport aux quotients familiaux, j'étais persuadée à tort que c'était la CAF qui imposait ces tranches, j'ai découvert depuis la commission que c'était la municipalité qui décidait des tranches. Du coup, je me demandais s'il ne serait pas intéressant de les revoir, parce que celle qui est supérieure à 900 concerne la majorité des familles, et qu'en fait, ceux qui sont au tout début de la tranche ont des revenus qui ne sont pas forcément élevés. On peut se retrouver dans un cas de figure où il y a un couple avec deux enfants qui va gagner 2 700 € par mois, qui va être dans cette tranche au-dessus de 900, et un couple qui va gagner 10 000 € par mois qui va être également dans la même tranche. Donc ça ne me paraît pas très juste et très équilibré.

MME GARCIA-GOY : Donc effectivement nous avons échangé à ce sujet, et nous sommes tout à fait disposés à travailler pour l'année prochaine, puisque maintenant nous sommes en plein vote pour évoquer cette modification éventuelle. En sachant que dans les communes environnantes, le plafond maximum est de 800, les gens ont encore une fourchette bien plus basse que chez nous. Donc je tiens à le préciser. On est sur quatre tranches, il y en a qui ne prennent pas le quotient familial. Il faut dire aujourd'hui que ce qui rentre en compte est un peu tout le travail du service administratif fait par la municipalité et c'est vrai que quand il y a des tarifs appliqués avec une distinction entre l'élémentaire et la maternelle et quatre quotients familiaux, c'est rarissime sur la région. Prenez les communes avoisinantes, par exemple SATHONAY-VILLAGE, CAILLOUX, on ne prend qu'un tarif unique. On prend FONTAINE-SAINT-MARTIN, FONTAINE-SUR-SAONE, c'est pareil. ROCHETAILLEE, on ne prend pas la distinction entre l'élémentaire et la maternelle. Donc je ne vais pas dire qu'on est les plus mauvais, mais on n'est quand même pas trop mal. Mais on peut toujours essayer de réfléchir sur cette question, c'est quelque chose que l'on a approuvé au dernier petit déjeuner.

Tout en sachant, si je peux me permettre, c'est de rapporter les prix de ces communes, ça peut donner une notion : par exemple sur CAILLOUX, SATHONAY-VILLAGE, FONTAINE-

SAINT-MARTIN, on est dans les alentours de 4,5 euros du repas, quel que soit l'âge de l'enfant. Alors que là, si on prend l'élémentaire au taux maximum à 4,54 et le taux maternel au minimum, on fait un prix global de 3,60 euros, parce qu'on a décidé de mettre en place ces niveaux différents d'âge et de quotient. Et c'est important, parce que même s'il y a une grande partie de la population qui est sur un coefficient élevé, il y a aussi malheureusement des gens qui sont dans des tranches plus basses et que l'on aide un peu plus. Mais ce qu'on expliquait, c'est un travail important, on ne pourrait pas faire 6-7 quotients pour être plus proche de la réalité parce que derrière il en découle un travail administratif très lourd.

MME DAMIAN : On peut juste savoir depuis combien d'années ces quotients ont été établis sur cette base ?

M. DUPONT : ça fait très longtemps, ça fait plus de dix ans. Alors c'est vrai que beaucoup de choses ont bougé, et la seule chose à laquelle il faut prêter attention, c'est faire bouger les seuils en même temps que l'on fait bouger les tarifs. Parce que sinon on ne s'y retrouve pas. Aujourd'hui c'est vrai que malheureusement les revenus n'augmentent pas, ce n'est pas la peine de faire bouger, mais sinon, il faut que ces seuils suivent l'évolution moyenne des tarifs.

MME DAMIAN : entre 800 euros et 900 euros aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait la même valeur.

M. DUPONT : C'est la réponse que j'apporte. Jusqu'à un passé récent, quand on faisait évoluer les tarifs, on faisait aussi évoluer les limites. Pour ne pas créer la distorsion que vous citez. Et la dernière fois qu'on l'a bougé, je pense que c'est il y a deux ou trois ans.

M. ABADIE : En fait, à plusieurs reprises, on avait des quotients qui avaient d'abord des tranches bien supérieures, on avait d'autres tranches, après on a constaté qu'on avait, selon les cas, des quotients différents qui s'appliquaient. A l'époque, notre premier adjoint M. ROCHE, avait demandé qu'on simplifie, que l'on mette moins de tranches et que l'on ait une uniformité sur l'ensemble des tarifs.

MME BOUDON : A un certain moment, quand je m'occupais des écoles, on s'était rendu compte qu'on avait des quotients qui n'étaient pas les mêmes pour la petite enfance et pour les écoles. Donc à un certain moment, on a voulu uniformiser, on a simplifié, il y avait beaucoup de quotients, et on a uniformisé surtout la petite enfance et les tarifs de restauration scolaire. C'était il y a quelques années.

M. ABADIE : Comme vient de le proposer Dominique, l'intérêt c'est de peut-être faire des simulations, parce que ça sert à rien de faire évoluer les tranches si ça n'amène pas à une aide en plus pour les plus bas. Il y a un travail de simulation à faire.

MME PERRUT : Alors quand on avait voté les tarifs de la restauration scolaire en juillet dernier, j'avais déjà signalé que peut-être les tranches étaient à équilibrer selon les populations. Je regrette que ce ne soit pas fait, mais peut-être pour 2016-2017 ?

M. ABADIE : Le travail peut se faire dès maintenant, avec une application pour l'année suivante. Puisque vous parlez de 2016 ou 2017.

MME PERRUT : Pour la cantine de 2016-2017.

M. ABADIE : M. DUPONT, notre financier, nous rappelle que le coût du repas est de 8,5 euros. Le prix de revient à la ville. Bien, si tout le monde est d'accord, je vous propose de le voter, donc ceux qui sont pour ? 20 pour. Contre ? 7 Contre (Mme Denis, M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal). Abstention ? Il n'y en a pas.

Le point suivant, c'est la tarification des rythmes scolaires, et c'est Dominique qui garde la parole.

5. Tarification des rythmes scolaires

MME GARCIA-GOY : Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, les enfants bénéficient d'une nouvelle organisation de leur temps scolaire.

La commune de SATHONAY-CAMP, a proposé de nouveaux rythmes scolaires et différentes activités susceptibles d'être intégrées dès la fin de la journée scolaire à 15h45. Nous comptons sur l'année 2014-2015 le nombre d'inscrits aux ateliers découverte ouverts de 15h45 à 17h :

- 236 inscrits élémentaires.
- 151 inscrits maternelles.

Face à la fréquentation massive des ateliers découverte jusqu'à 17 heures, l'utilisation de nombreuses salles dans l'enceinte scolaire, d'une augmentation du personnel encadrant pour se conformer aux quotas imposés par la caisse d'allocations familiales (un encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et un encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans), le coût pour la Ville est très important.

En effet, le coût de cette réforme est à la charge des communes, et ce, malgré des aides de l'Etat, la collectivité est fortement impactée dans son budget de fonctionnement.

C'est pourquoi une revalorisation des tarifs est proposée au conseil municipal.

Les tarifs proposés seront réglés par trimestre mais l'inscription des enfants sera annuelle. Ils seront calculés par rapport au quotient familial. Ainsi, les familles seront impactées de manière différente selon leur situation personnelle. Les tranches proposées sont les mêmes que celles du restaurant scolaire.

La différence entre les tarifs élémentaires et maternelles s'explique par le coût d'investissement des ateliers élémentaires plus important que pour les maternelles (prix du matériel et contenu de l'activité, partenariat associatif...); les ateliers maternelles intègrent également sur l'heure d'activité le temps de goûter des enfants.

De plus, les enfants en maternelles bénéficieront à la rentrée scolaire 2015 de deux ateliers par semaine (contre 4 aujourd'hui), ce changement s'expliquant par la poursuite d'un meilleur bien être de l'enfant de moins de 6 ans (moins de fatigue car le nombre d'ateliers sera réduit).

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Quotient Familial	Ecole Elémentaire	Ecole Maternelle
Supérieur à 900	60,00 €/trimestre	20,00 €/trimestre
De 751 à 900	45,00 €/trimestre	15,00 €/trimestre
De 651 à 750	35,00 €/trimestre	12,00 €/trimestre
Moins de 650	25,00 €/trimestre	7,00 €/trimestre

M. ABADIE : Je crois, simplement, que sur les rythmes scolaires, il y a eu un grand travail qui a été fait, donc je remercie tous ceux qui ont participé car ce n'était pas évident de pouvoir trouver une formule adéquate qui permettait de maintenir la qualité des services que l'on apporte dans les rythmes scolaires et aussi l'équilibre financier pour la ville.

MME PERRUT : Il n'y a pas eu de concertation il me semble avec les parents d'élèves, et je trouve ça très dommage, ça c'était très bien passé l'année dernière quand on avait travaillé sur la mise en place des rythmes. Je trouve dommage que cette fois-ci les modifications n'aient pas du tout donné lieu à une rencontre avec les parents.

MME GARCIA-GOY : Je dirais que la seule possibilité qu'il y avait de modifier, c'était une question de budget, et le budget, malheureusement, ce ne sont pas les parents qui peuvent... c'est vrai que moi aussi je suis désolée de devoir modifier un système qui était quand même apprécié de tous. On a tenu quand même à garder, comme le disait Pierre, une qualité des activités, parce qu'on aurait pu dire qu'on ne ferait plus du tout d'activités, mais qu'on ferait de l'étude, de la garderie. Et c'est vrai que l'on pourrait garder des tarifs plus acceptables. Mais il y a une contrainte et une réalité économique qui fait que c'était la seule manière de rester sur un mode qui avait été choisi en concertation sur la qualité du service.

MME PERRUT : Parce que là, c'est neuf fois plus cher pour la plupart des gens qui y auront recours, même pour la plupart des gens tout court vu l'étalement de la dernière tranche du quotient familial que je regrette encore. On passe de 20 euros à 180 euros, alors quand on en a parlé au conseil d'école hier, les parents ont dit que dans ce cas-là, ils aimeraient pouvoir en prendre qu'un. Parce que là, c'est le choix entre passer toutes les soirées des enfants en études, ou le choix de faire une activité dans une association comme l'ESCC, ou le tennis, ou le foot etc. pour les enfants parce qu'au niveau du budget, ça coince pour les familles. Et de ne pas avoir du tout de progressivité, j'ai peur que ça ait des conséquences et sur la qualité de l'accueil des enfants dans le périscolaire, et sur l'activité des clubs et des associations de Sathonay-Camp. Et d'un autre côté, pour les enfants de moins de sept ans, il y a des aides qui sont prévues par l'Etat, par la CAF, des participations employeurs etc., et je voudrais savoir si vous avez pensé à tout cela, en particulier pour fixer les tarifs des maternels ? Par exemple, autrefois, il y a deux ans, il n'y a pas si longtemps, on pouvait payer les Fripouilles avec des CESU c'est-à-dire avec des participations de l'employeur. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, on aimerait savoir pourquoi car c'est embêtant. Voilà, et il y a aussi des réductions d'impôt possibles pour

les gardes d'enfants de moins de sept ans, on est dans des normes d'encadrement qui sont des normes de centres de loisir etc., c'est intéressant de pouvoir en bénéficier et je pense qu'il faudrait travailler là-dessus avec les parents et les services sociaux.

MME GARCIA-GOY : Alors c'est vrai que pour les plus petits, pour l'école maternelle, les tarifs ne sont pas du tout les mêmes, on a voulu quand même faire une distinction importante parce qu'il y a vraiment une fatigue évidente des petits, c'est vrai, qu'à la décharge, on comprend tout à fait que 20 euros à l'année, il y a beaucoup de parents qui ont un peu sauté sur le système, et pas tous ceux qui en avaient besoin, il y a peut-être eu une surabondance de services qui a été faite-là. Je pense qu'on va ramener à un juste besoin, peut-être ramener du monde vers les nourrices, parce que c'est des choses qui peuvent aussi peut-être être compensées, on sait qu'il y a encore pas mal de gens qui peuvent accueillir des enfants. Il y a également les maternelles qui n'auraient que deux activités qui peuvent aller sur les Fripouilles. C'est vrai que là, il y a une prise en charge par l'Etat. Les parents connaissent les aides qu'ils peuvent obtenir. Par contre, Thibaut est en train de questionner pour savoir si on peut éventuellement payer les rythmes scolaires par des Chèques vacances parce que c'est quelque chose qui pourrait être intéressant. Et les CESU, on l'inscrira dans la délibération puisqu'on en a parlé hier soir, c'est une façon d'aider un peu les parents, c'est certain, c'est important de le faire comme cela. Et c'est vrai que je reconnais qu'au niveau de l'élémentaire, c'est un coût supérieur mais c'est parce qu'ils ont la possibilité d'équilibrer avec les études, et deux activités par soir, s'ils devaient aller dans un club associatif, je pense que le coût serait un peu plus important. Sur une activité, là ça ramène entre 1 à 2 euros de l'heure, et c'est vrai que ce n'est pas non plus sur excessif par rapport à d'autres activités proposées.

Après, le système est critiquable en tant que tel, de toute façon les rythmes scolaires ont toujours eu un impact négatif sur beaucoup de personnes. Nous, on l'a appliqué parce que c'était la loi, on a essayé de le faire du mieux possible, on ne pourra jamais compenser les besoins des familles qui sont de plus en plus importants aujourd'hui. Je vois, aux écoles, on dépose les petits à 7h30 le matin, on les récupère à 6h le soir, ce n'est pas une critique, c'est une constatation. Après, que le coût soit de plus en plus important, eh bien oui parce qu'il y a des coûts de collectivités qu'on est obligé d'imposer, s'il peut y avoir des aides, si on peut faire quoi que ce soit, on le fait dans la mesure de nos moyens. Mais il y a des limites.

MME PERRUT : Alors, je pense que les parents sont tout à faire conscients que ça coûte beaucoup d'argent et qu'il y a un gros changement. Mais je pense qu'ils ont du mal à comprendre, aussi, la cohérence du projet parce que la demande d'avoir des activités à la sortie de l'école, elle est forte surtout pour les écoles élémentaires. Parce que la journée, pour des élémentaires, elle finit plus tard parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de garde, contrairement aux maternelles où l'Etat finance encore les assistantes maternelles. Donc pour les élémentaires, ils ont encore la pêche, ils ont encore l'énergie pour découvrir des choses, contrairement aux maternelles qui sont, c'est vrai, beaucoup plus fatigués.

Et pour autant, pour les élémentaires c'est 180 euros et pour les maternelles c'est seulement 60 euros. Donc il y aura toujours autant de maternelles aux rythmes scolaires, et par contre, en élémentaire, alors que c'est là qu'il y a le besoin, ça va faire fuir vraiment les parents et les enfants n'y auront plus accès. C'est dommage. Ou alors, ils n'iront plus dans le club de gym de Sathonay parce que c'est vrai que 180 euros, c'est des sommes comparables.

Et sinon, je sais que c'est compliqué à mettre en place, c'est de la gestion, mais c'est dommage aussi qu'il n'y ait pas une inscription par trimestre en maternelle pour pouvoir expliquer aux parents qu'à la rentrée, c'est bien de commencer doucement sur l'année, de voir si l'enfant tient le choc, et pourquoi pas de dire « vous pourrez l'inscrire à la garderie plus tard dans l'année quand vous serez sûrs qu'il peut assumer des journées plus longues ». C'est vrai que là, on s'inscrit à l'année on paye une fois, du coup les parents ils vont mettre toute l'année l'enfant, qu'il soit fatigué ou qu'il ne soit pas fatigué. C'est peut-être un peu dommage, mais je comprends la difficulté de l'organisation, il n'y a pas de souci.

MME GARCIA-GOY : Pour répondre déjà sur des chiffres, en sachant déjà qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus d'enfants de la maternelle que de l'élémentaire qui sont inscrits, contrairement au sondage qui avait eu lieu en novembre 2013 avant la mise en place des rythmes scolaires. Il y a beaucoup moins d'enfants en élémentaire, donc aujourd'hui, il y a moins de demandes en élémentaire qu'en maternelle. On a plus d'enfants inscrits en maternelle.

Mais je pense que vraiment c'est une histoire de simplification pour beaucoup de parents, parce que plutôt que de venir chercher l'enfant à 4h20, 4h30, on vient un peu plus tard, parce que 3h45, c'est un peu plus tôt on a le temps de faire deux-trois courses. Je ne critique pas, mais je pense honnêtement qu'il n'y a pas que des parents qui travaillent. Je suis désolée, mais dans la classe d'Evelyne LELONG, ce sont des maternels, ils ont trois ans, il n'y a que deux enfants qui sont récupérés à 3h45, les 28 parents ne sont pas tous des parents qui ne pourraient pas récupérer leurs enfants. Les gens sont libres de faire leurs choix de vie, mais après, on ne peut pas critiquer la façon de gérer par la communauté. Il y a aussi des choix à faire, je pense qu'en ramenant un peu les choses pour les maternelles sur une prise en charge moins complète, on rééquilibrera les choses. Et pour l'élémentaire, je le rappelle, je suis désolée que ces prix soient aussi importants, il faut rappeler que même avec ces augmentations de tarifs, il y avait 60 000 euros à charge de la commune, il reste encore 24 000 euros à charge de la commune. Après, je ne peux que laisser la place aux financiers pour voir comment on peut faire autrement.

M. DUPONT : J'ai une autre philosophie de la chose, je l'ai dit. Je pense que ce nouveau dispositif demande une vraie évaluation, parce qu'aujourd'hui, c'est un transfert de garde vers le système scolaire, et on en arrive à une fatigue excessive des enfants et des enseignants. Voilà le bilan que j'ai de la part des parents et des enseignants.

M. ABADIE : Bien, pas d'autres questions ?

M. LEMAL : Juste un petit mot, vous venez d'évoquer le retour des parents et des enseignants, est-ce qu'il est programmé un questionnaire de satisfaction ou d'insatisfaction dans les semaines ou les mois qui viennent ?

M. DUPONT : En ce qui concerne la fatigue des enfants effectivement les parents peuvent s'exprimer, et celle des enseignants aussi, mais je pense qu'il y a des personnes en charge d'un grand ministère qui devraient avoir un peu plus d'écoute.

M. ABADIE : S'il n'y a plus de questions, je vous propose que l'on passe au vote. Donc ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? 20 pour. Ceux qui s'abstiennent ? 1 abstention (Mme Denis). Ceux qui sont contre ? 6 contre (M. Rouzaire, Mme Badache, M. Fosse, Mme Perrut, Mme Damian, M. Lemal). **Adopté**

On continue toujours avec les écoles, avec le sujet suivant, « Dénomination du Groupe scolaire », je redonne la parole à Dominique.

6. Dénomination du Groupe scolaire

MME GARCIA-GOY : Lors de la commission scolaire du 12 mars 2015, il a été proposé de nommer le groupe scolaire « Louis Regard ». En effet, ce dernier, instituteur à Sathonay-Camp, est décédé lors de la seconde guerre mondiale, le 21 mai 1940, à l'âge de 26 ans. La mention « Mort pour la France » lui a été attribuée par décision ministérielle des anciens combattants et victimes de guerre le 17 avril 1942.

M. ABADIE : Y a-t-il des questions ?

Mme BADACHE : Ne voyez dans mon intervention aucune critique de la décision qui a été prise par la commission scolaire compte tenu que cette commission n'avait qu'un seul choix, ce Monsieur, Louis REGARD. Deuxième préambule que je voudrais dire, nous n'avons rien contre Monsieur Louis REGARD, que peut-être nous ne connaissons pas, qui a participé à la campagne de France qui a commencé le 10 mai et qui est mort le 21 mai. Donc ça a été assez rapide, ce qui n'exclut pas bien évidemment ses valeurs courageuses puisqu'il a ensuite été désigné comme Ancien combattant et qu'il a eu la croix de guerre.

Alors, nous, ce que nous voudrions proposer, c'est un autre nom. Alors, ce que nous vous demandons, bien sûr, ça a été décidé, c'est simplement, peut-être, que tout l'ensemble du Conseil municipal puisse y réfléchir, c'est-à-dire penser que l'on puisse choisir un autre nom à ce groupe scolaire. Et cet autre nom à ce groupe scolaire nous en proposons un, mais qui peut être discuté, nous avons quelques arguments éventuels que nous aimerions que vous écoutiez, mais c'est ce que vous êtes en train de faire.

Alors, la première chose, c'est que nous proposons une femme, et que nous trouvons qu'à Sathonay-Camp, les femmes ne sont pas suffisamment honorées. D'ailleurs, vous n'avez qu'à regarder les noms des rues, voir les personnages, il n'y a pas de femmes. Alors, vous savez qu'il y a une loi sur la parité, apparemment, à Sathonay-Camp, elle n'est pas appliquée dans

les noms des rues et des places. La deuxième chose, c'est que si l'on pouvait choisir ensemble, pour une fois, le conseil municipal dans sa totalité, pourrait montrer qu'il est intéressé par un choix qui concerne tous les citoyens.

Alors, j'en viens à cette proposition, il s'agit d'une dame que vous avez connue, que pour ma part je n'ai pas connue, mais que certains d'entre vous ont connu, que certains habitants de Sathonay en parlent encore avec beaucoup d'émotion, cette dame a été conseillère municipale, elle a été adjointe également, je pense, au conseil municipal, elle a été à la bibliothèque municipale en tant que bénévole. Il s'agit de Madame Paulette MICHAUD que vous connaissez certainement mieux que moi. Alors, c'est une proposition que nous vous faisons, il faudrait que vous reteniez peut-être le nom de cette personne, mais ça c'est à discuter. Mais surtout, peut-être, de discuter d'une manière plus élargie du choix du nom du groupe scolaire, qu'il soit peut-être plus près des Sathonards et puis aussi plus près des femmes.

M. ABADIE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. DUDA : Je voudrais simplement demander à Dominique, moi je le sais, enfin, je suis le porte-parole de Dominique GARCIA-GOY. Donc qu'est-ce qui a prévalu au choix de ce nom-là, est-ce que c'est un hasard, est-ce que c'est une réflexion, etc. ? Et est-ce que cette nomination concerne l'ensemble du groupe scolaire ?

MME GARCIA-GOY : Je vais donc répondre à cette question, effectivement, pourquoi ce nom. Parce que lorsque nous avons fait des travaux, notamment le transfert de différentes archives dans la nouvelle école élémentaire, il a été retrouvé une plaque dans les sous-sols de l'école et je rappelle, si ça n'a pas été clairement formulé, qu'il s'agit quand même d'un instituteur, d'un enseignant. C'est à double titre, c'est une façon de remercier le monde enseignant par rapport aux valeurs qu'il représente, et également quelqu'un qui s'est fait remarquer, qui est quand même mort pour la France, très jeune, même si son parcours militaire n'a pas été très long. C'est l'occasion qui l'a généré.

Parce que c'est vrai que vous demandez une réflexion, mais qu'aujourd'hui, les écoles ont beaucoup de nom de Jules Verne, comme beaucoup de noms de rue. Je sais qu'on a eu fait à un moment une recherche pour mettre des noms de rue, il y a eu quarante propositions, il n'y a jamais eu de possibilités d'accord, et c'est pour ça qu'on a abouti à l'époque sur la prolongation de la rue de la République, parce que c'était compliqué. Il fallait recentrer un petit peu, ça a été l'occasion. C'est ce qui a vraiment créé le déclic.

MME PERRUT : « La prolongation de la rue de la République », c'est très féminin, c'est vraiment dommage je trouve que l'on ne donne pas un nom de femme une fois de temps en temps dans cette ville qui est déjà très lourdement chargée en testostérone. La population active est très déséquilibrée et les petites filles pour se construire dans notre siècle ont besoin d'avoir des exemples, des références. C'est implicite, bien sûr, mais une fois de temps en temps, on peut aussi expliquer aux petites filles qu'elles ont d'autres perspectives dans la vie que rester

chez elles, elles aussi elles peuvent faire quelque chose qui restera dans l'histoire et dans les mémoires.

M. ABADIE : Je crois que je ne vais pas rouvrir le débat là-dessus, on vous a un peu expliqué les raisons. Je rappelle d'abord que je suis élu depuis un certain temps et chaque fois qu'on a voulu faire des dénominations, ça a été d'une difficulté qui aboutissait en général à ne rien faire. Je rappelle qu'à une époque, on avait demandé de faire des dénominations de classes et qu'on n'y est jamais arrivé.

Ensuite, pour les rues, ça a été la même chose. Je rappelle que le conseil municipal avait été consulté on avait demandé à chacun d'entre eux sur les 27 membres de donner trois noms. Ça partait dans tous les sens, je ne vais pas revenir là-dessus : des femmes, comme vous dites, des fleurs, des personnages historiques, etc. etc. Et à l'arrivée, on s'était retrouvé avec trois fois 27 noms et des difficultés pour choisir. Du coup, on n'avait rien fait, on avait été à ce qui avait été factuel et plus simple, on a proposé le prolongement des rues de la République, de la rue Pasteur et de l'avenue Garibaldi. C'était d'abord un signe de facilité puisque comme ça, tout le monde était d'accord et que c'était le prolongement. En plus, c'était aussi le moyen de montrer que la ZAC qui s'est créée n'était pas quelque chose qui venait s'implanter comme ça et qui était bien le prolongement de la ville existante. Donc on a trouvé que c'était bien et je pense qu'aujourd'hui personne ne regrette les noms qui ont été donnés à ces rues. Alors il y aura d'autres venelles à trouver des noms, je ne suis pas contre le fait de donner un nom de femme.

Pourquoi le choix de Louis REGARD ? Tout simplement comme on vous l'a dit, le hasard a voulu qu'en faisant les travaux de l'école on ait retrouvé cette plaque en marbre. D'ailleurs on aurait pu vous la descendre pour vous la montrer, elle est là-haut. Et quand nous avons vu que c'était un enseignant de Sathonay-Camp qui avait enseigné en primaire, en plus, qui était le premier sathonard qui est mort à la guerre, donc il nous a semblé pertinent de faire ce choix qui nous permet de garder aussi une mémoire militaire à Sathonay.

MME GARCIA-GOY : Je voudrais simplement rajouter, sans polémiquer, que j'avais voulu faire de la concertation à ma commission, en ayant invité la Directrice d'école et la Présidente des parents d'élèves. Pour des circonstances indépendantes de la volonté de chacun, personne n'est venu à cette commission, donc la proposition a été adoptée par ceux qui avaient pu venir. Mais j'ai voulu élargir, parce que je trouvais que c'était intéressant, je n'avais pas évoqué le fait d'aller jusqu'au conseil municipal. Mais je pense que c'est intéressant de retenir le nom de la personne comme l'a dit Pierre, pour d'autres monuments ou d'autres rues, parce que c'est vrai que c'est quelqu'un avec laquelle on a de l'attachement.

M. LEMAL : Petite remarque, lorsqu'on part à la guerre, que votre vie soit fauchée le premier ou le dernier jour, il s'agit d'un sacrifice pour la France, quoi qu'il arrive. Ma question est la suivante : quand on est fauché à la guerre, il reste des familles, est-ce qu'on a pris contact avec elles ?

M. ABADIE : Oui, nous avons d'abord fait une recherche auprès des services de l'armée et autres pour savoir bien entendu si cette personne avait des qualités, parce qu'on peut mourir pour la France mais avoir un bagage un peu douteux. Et donc, nous avons fait faire une enquête, d'ailleurs c'est Sath'na qui s'en est chargée, et on a eu une confirmation du Ministère de la guerre qui nous a dit qu'il n'y avait pas de problèmes. En plus, c'était un enfant seul, il n'y a pas de famille. On a essayé de retrouver des parentés, et c'est ce qu'on est en train de faire pour le jour de l'inauguration. Ça a été vu la semaine dernière, on va écrire à la commune où il est né pour voir s'il n'y aurait pas des parents éloignés, des cousins et cousines, puisqu'on sait qu'il n'y a pas de parents proches. La commune les inviterait le jour de l'inauguration. Voilà, mais je sais que le choix de la nomination est toujours une tâche pas facile, chacun ayant des affinités différentes des uns des autres. J'ai bien entendu le message pour les femmes. Paulette MICHAUD, je l'ai connue personnellement, elle était une de mes adjointes, elle a été une de mes locataires, j'ai connu ses deux filles, et c'est une personne de qualité, comme tant d'autres, et comme d'autres femmes aussi, bien entendu.

On vous propose, si vous en êtes d'accord, de choisir. J'ai bien entendu votre message, on pourrait faire des propositions, mais on va se retrouver dans le même « pataquès », si je peux me permettre, de choix qui finalement posera plus de problèmes que de réponses.

Donc on vous propose de retenir ce nom-là pour l'inauguration. Je rappelle que l'école est construite depuis déjà un an, et qu'on vous propose de l'inaugurer début juin. Pour les salles, rien n'empêchera de donner des noms de femmes.

MME PERRUT : Je tiens à ce qu'on propose le choix des deux noms au moment du vote.

M. ABADIE : Est-ce que vous avez demandé l'accord de la famille, Madame ?

MME BADACHE : Nous avons eu l'accord des deux filles, elles sont même très honorées. Mais enfin, je n'ai pas de papier écrit.

M. ABADIE : Je vous demande si vous avez pris contact, je ne vous demande pas un écrit, bien entendu. Donc vous les avez contactées. On peut proposer les deux noms, puisqu'il y a une proposition. Est-ce qu'il y a d'autres noms qui sont proposés ? Puisque vous avez ouvert le débat là-dessus. C'est votre droit.

Donc nous aurons à choisir entre deux noms, **Paulette MICHAUD**, qui était enseignante. Je n'ai pas son parcours, je ne pourrai pas le citer-là.

MME BADACHE : Elle est arrivée à Sathonay-Camp après la Seconde Guerre mondiale, son mari était gendarme et elle a pris son poste dans les années 53 – 54. C'est à préciser. Mais elle est restée longtemps et après elle a fini sa carrière à Bourg-en-Bresse. Elle est enterrée ici.

M. ABADIE : Ah je ne crois pas qu'elle soit enterrée là, elle est à Perronas, je suis désolé Madame. C'est son mari qui n'est là, pas elle. Elle est à Perronas, je suis désolé, je le sais puisqu'elle était locataire chez moi et que je me suis occupé de tous les problèmes. A moins qu'elle ait été transférée après.

M. DUPONT : Non, mais c'est possible que la cérémonie ait eu lieu à Perronas.

M. ABADIE : Il faudrait vérifier, mais pour moi elle était à Perronas. De toute façon, on va proposer les deux noms, il n'y a pas de souci. Donc quels sont ceux qui pour la dénomination du groupe scolaire sont pour le nom de Paulette MICHAUD ? ceux qui sont pour ? 5 pour, (M. ROUZAIRE, Mme BADACHE, M. FOSSE, Mme PERRUT, Mme DAMIAN). Ceux qui sont Contre ? 20 contre, M. ABADIE, Mme BOUDON, M. DUPONT, Mme FONTAINE, M. DUDA, Mme COULET, MONNIER, Mme GARCIA-GOY, M. CHARDARD, M. ORLANDO, Mme ROBIN, M. ROCHE, Mme AGGOUN, M. PENSU, M. BOULLANGER, Mme CAMILLI, M. PRADELLE, Mme MARREL, M. DATICHE, M. LEMAL. Abstention ? 2 abstentions (Mme DENIS, M. BERTHILLER).

Quels sont ceux qui sont pour dénommer le groupe scolaire au nom de Louis REGARD ? 20 pour : M. ABADIE, Mme BOUDON, M. DUPONT, Mme FONTAINE, M. DUDA, Mme COULET, MONNIER, Mme GARCIA-GOY, M. CHARDARD, M. ORLANDO, Mme ROBIN, M. ROCHE, Mme AGGOUN, M. PENSU, M. BOULLANGER, Mme CAMILLI, M. PRADELLE, Mme MARREL, M. DATICHE, M. LEMAL. Ceux qui s'abstiennent ? 7 Abstentions. M. BERTHILLER, Mme DENIS, M. ROUZAIRE, Mme BADACHE, M. FOSSE, Mme PERRUT. Mme DAMIAN. Ceux qui sont contre ?.

C'est le nom de Louis REGARD qui est donc retenu pour le symbole de la ville. J'entends bien la sensibilité, mais il m'a semblé qu'étant une ville militaire... alors je sais bien qu'il faudra peut-être prendre une femme militaire, ce serait pas mal aussi...

MME BADACHE : Excusez-moi mais il faudrait qu'on trouve une cantinière pour donner le nom d'une rue ou d'un groupe scolaire d'une dame qui a participé à l'armée à ce moment-là.

M. ABADIE : Des noms de femmes, il y en aura plein. Et peut-être que dans le futur, bien plus tard, nous avons des filles de militaire qui sont là, elles pourront donner leur nom à quelque chose.

7. Renouvellement de la convention tripartite avec le Temps du Partage

M. ABADIE : On passe au dernier point qui est le renouvellement de la convention tripartite avec le Temps du Partage, je donne la parole à Martine COULET.

MME COULET : Il est rappelé que depuis 2009 est signée une convention tripartite Ville / CCAS / Association « Le Temps du Partage », suite à la constitution du foyer municipal en association loi 1901. Cette convention prévoit : la mise à disposition de locaux, l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement et la mise à disposition de personnel communal. Il est

nécessaire de délibérer afin d'autoriser M. le Maire à renouveler cette convention pour l'année 2015. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. ABADIE : Bien, en commission, on a eu l'occasion d'aborder cette problématique, d'ailleurs elle sera votée demain au niveau du CCAS, est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à ça ?

M. FOSSE : Oui, avec mes amis de Sathonay-àvenir, nous avons fait un travail préparatoire assez important pour toiletter cette convention. Et à cette occasion, je voulais vous remercier, Madame COULET, d'avoir pris en compte près de 100% des propositions que j'ai faites au nom de mes amis. Donc merci.

MME COULET : C'est vrai que cette convention, nous l'avons vu ensemble, pas simplement avec Sathonay àvenir, nous avons travaillé ensemble lors de la commission avec toutes les personnes qui étaient présentes. Il n'y avait pas que Sathonay àvenir, je tiens quand même à le signaler. Merci.

M. ABADIE : Bien, puisqu'il y a satisfaction de tout le monde, on vous propose de l'adopter.

MME PERRUT : Il me semble que lorsque l'on avait voté la convention en juillet l'année dernière un peu tardivement suite à l'année mouvementée due aux élections, on avait indiqué que ce serait bien d'avoir un bilan présenté au CCAS qui aurait lieu avant le renouvellement de la convention, de manière symbolique. Il n'y a rien à reprocher à cette association qui semble extrêmement dynamique et très bien fonctionner mais on aimerait bien que ce soit valorisé officiellement. Cette occasion de bilan avant le renouvellement de la convention serait juste.

M. ABADIE : C'est au moment de la subvention. Vous l'aurez comme les autres associations, elles fourniront le bilan et autre. Oui, là, on parle de la convention, on ne parle pas de la subvention. Donc puisqu'il y a une demande de subvention, il y aura une demande de présentation de budget, comme toutes les associations. Elles sont traitées de la même façon, elles ont les mêmes prérogatives, c'est une association loi 1901. Donc on vous propose de voter, ceux qui sont pour ? 27 pour **.Adopté à l'unanimité.**

On doit maintenant voter l'ordre du jour complémentaire, je vous rappelle que vous l'aviez accepté en début de séance, donc je laisse la parole à Myriam FONTAINE.

8. Attribution d'un acompte aux subventions

MME FONTAINE : On vous a proposé de vous prononcer ce soir pour attribuer aux associations, mais évidemment pas à toutes, seulement celles à qui en ont besoin, de leur accorder un acompte sur subvention. Tout simplement parce que ce soir on a voté le budget, on a voté une enveloppe globale de subventions, mais cette enveloppe n'est pas encore répartie, il faudra attendre la prochaine séance du conseil municipal pour répartir les subventions et voter par association une subvention. Ce qui signifie que ça va nous porter au mois de juin, puisque je crois que la prochaine séance serait entre fin mai ou juin, et notamment, pour certaines associations, et je parle un petit peu pour ma paroisse, c'est-à-dire les clubs sportif, nous arriverons pratiquement en fin de saison.

C'est la période où les clubs sportifs commencent à avoir des difficultés financières, parce qu'en début de saison, ils ont comme trésorerie les cotisations des adhérents, mais au fil des mois ils ont des charges, mais il n'y a plus de cotisations qui rentrent. Ce qui fait que très vite, certains se retrouvent en difficulté. Tout simplement parce qu'ici nous avons des clubs sportifs qui n'ont pas de fonds de roulement importants, ils vivent un petit peu sur le rythme de leur entrée annuelle de recettes et de dépenses. Par conséquent, ce que l'on vous propose, c'est de leur attribuer dès cette séance, l'équivalent de 50% de la subvention qui a été votée l'année dernière.

Comme on l'a dit, l'enveloppe globale ne diminuera pas, la répartition risque de bouger en fonction des critères d'attribution, même si ça bouge, il n'y aura aucun club sportif qui aura une subvention inférieure à 50% du montant voté l'année dernière. Par conséquent, le risque est très limité de devoir demander à une association de nous rembourser le trop perçu.

Sont concernés principalement les clubs sportifs mais également une association culturelle qui est l'association Sur deux notes, qui a aussi des difficultés financières dont on devra peut-être reparler lors d'une prochaine séance.

Donc ça représente pour l'Olympic Football 2 950 euros, le basket, 2 925 euros, l'Entente Sportive 2 650 euros, l'Amicale de Pétanque 715 euros, le Tennis Club 2 250 euros, Courir Ensemble 750 euros et le Boxing Club 810 euros. Vous voyez que ce ne sont pas non plus des sommes fabuleuses. Pour Sur deux notes, c'est un peu plus important, c'est 9 376 euros, qui seront proposés. Je suis à votre écoute si vous avez des questions, sinon je vous propose de l'approuver.

MME DAMIAN : J'ai une question, mais je suis désolée elle ne concerne pas les subventions de sport. Je vois que c'est très bien, vous en discutez au niveau de la commission. Il y a beaucoup de subventions qui sont accordées sur d'autres sujets, mais on n'en parle jamais dans les commissions. Depuis que j'y assiste, on n'en a jamais parlé.

MME BOUDON : On n'a pas eu le temps d'en parler en commission, mais on va le faire. On va en parler à la prochaine commission avant le vote, on verra toutes les associations qui ne

sont pas culturelles pour ma part. Culturelles, c'est Raymond, Sportives c'est Myriam et les autres subventions, on les verra lors de la prochaine commission sur les subventions. Elle n'est pas encore programmée, mais on étudie les dossiers, on les verra ensemble. Les derniers sont arrivés la semaine dernière donc on en parlera ensemble très prochainement.

M. ABADIE : Pas d'autres questions par rapport à ça ? Donc on vous propose de voter le principe de verser cette partie de subventions aux associations qui risquent d'en avoir besoin. De ceux qui sont pour ? 27 pour. **Adopté à l'unanimité.** Merci.

On est arrivé au bout du conseil municipal, il y avait des questions, cinq questions posées par Sathonay Avenir et une question posée par Passionnément Sathonay-Camp.

9. Questions diverses

M. ABADIE : Alors comme vous m'avez demandé de ne pas faire de réponses de principe dans votre courrier, et que vous souhaitez une information complète et détaillée, vous comprenez que vu le temps, il m'est difficile de pouvoir vous donner tous ces détails. Donc ce que je vous propose, concernant la question n°1 de Sathonay-àvenir, qui concerne la sécurité du Parc du Haut de la Combe, et la question n°4 qui concerne la sécurité routière et notamment sur l'avenue du Boutarey, j'ai inscrit ces deux questions à l'ordre du jour de la commission sécurité qui se réunit le 8 avril. Le 8 avril seront abordées ces deux questions, sachant que c'est la commission sécurité de la ville, et qu'il y aura un rendu à la commission de sécurité de Patrick CHARDARD, mais ça, c'est une commission qui se réunit tous les cinq semaines. En fait, elle correspond à l'ex CLS (contrat local de sécurité) qu'on avait autrefois avec Fontaines / Saône, qu'on a maintenu, et au cours de ces réunions, nous rencontrons les responsables de la Gendarmerie, les bailleurs sociaux, le Département à l'époque, donc je ne sais pas qui de la Métropole viendra. La seule personne qui ne vient pas par rapport au CLS, c'est le judiciaire. Mais nous avons l'ensemble. Au cours de ces réunions régulières nous faisons le point sur toutes les problématiques de sécurité, et dorénavant vous aurez des comptes rendus dans la commission de Patrick CHARDARD puisque je lui ai confié le rôle de vous communiquer ces éléments-là.

La question n°2 c'est l'accessibilité dans la ZAC, je me suis permis de la regrouper avec votre question plus générale sur le programme de la ZAC, que ce soit les travaux, les logements, les commerces, etc. etc. je les ai inscrites dans une commission générale, mais la date n'a pas été fixée car il faut que je vois avec les responsables de la Métropole et de la SERL qui viendra à cette réunion.

L'autre question, c'était les économies d'énergie, je vous en ai un petit peu parlé tout à l'heure, il y aura aussi une réunion. Là, on fera venir le SIGERLY, on abordera les problèmes de la chaufferie, et des bilans énergétiques.

Il restait la question n°5, je laisse la parole à Patrick CHARDARD concernant le comité festif.

M. CHARDARD : Pour la question n°5, l'association Sathonay festivités va être créée au début du mois d'avril, les statuts viennent d'être terminés donc je vais les faire approuver par le bureau.

M. ABADIE : Donc vous aurez des informations lors de la prochaine commission.

MME DAMIAN : Sur notre question, il y avait un deuxième point concernant l'entretien des pelouses du Mail.

M. ABADIE : ça fait partie de ce que l'on va vous présenter. La SERL va vous présenter ce qui est de compétences ville, ce qui est de compétences Métropole. *A priori*, car la ZAC va jusqu'en 2020. Il y aura des remises d'ouvrage qui seront fait au fur et à mesure. Donc vous aurez tous ces éléments-là. Alors c'est vrai qu'au fur et à mesure des reprises d'ouvrage, lorsqu'ils sont de compétences ville, ils reviendront à la ville.

MME BOUDON : Vous aurez partiellement ces réponses aussi lors de ma commission, Laurent JOURNET viendra vous présenter tout ce que la ville récupère, etc. la commission je peux vous l'annoncer, elle sera le lundi 13 avril à 19h. Commission fleurissement et on abordera ce sujet. Ce sont les vacances scolaires mais on n'a pas pu trouver d'autres dates. Les semaines avant, il y a des réunions tous les jours.

MME DAMIAN : La date est regrettable puisque ce fera très longtemps qu'on ne s'est pas réuni.

MME BOUDON : Pour la commission fleurissement, j'attends toujours le printemps pour la faire. Donc on va faire une commission fleurissement, et il y aura une commission pour les subventions. Elles vont s'enchaîner, vous allez en avoir plusieurs selon les thèmes.

MME BADACHE : A la bibliothèque, il y a énormément de lectrices et de lecteurs âgés. Et c'est vrai que c'est un problème récurrent qui revient pour la descente pour aller au pôle médical. Donc le noyer dans le problème de la ZAC c'est bien, mais insistez dessus quand même, c'est une vraie préoccupation.

M. ABADIE : Pour le problème de l'accessibilité, j'ai des éléments de réponse, mais comme vous m'avez demandé quelque chose de détaillé, je ne vais pas vous en donner des fragments. J'ai déjà les réponses à vos questions, pour partie, mais je souhaite vous donner un document.

M. FOSSE : Je souhaitais enrichir un petit peu cette question parce qu'on s'est aperçu qu'il y a un problème d'usage au niveau de la montée du camp. Quand il y a des compétitions de pétanque, il y a beaucoup de voitures, alors je ne sais pas si ce sont les compétiteurs ou les spectateurs qui sont garées n'importe comment, qui perturbent complétement la circulation piétonne et automobile dans ce secteur. Je pense qu'il est nécessaire qu'il y ait une réelle régulation, que chacun retrouve sa place dans la ville.

M. ABADIE : Par rapport à la pétanque, je peux vous répondre puisqu'en effet ce sont des habitants qui habitent avenue Paul Delorme qui se sont plaints notamment sur leur partie de voirie privée qui donne sur l'extérieur où l'on a du stationnement. Il y avait eu un encombrement au niveau des travaux, lorsque la rue n'était pas ouverte, le président est là, il pourra répondre : il y avait en effet une utilisation intempestive de ce secteur-là. Depuis l'ouverture de la montée du camp, où l'on a créé 16 places de stationnement plus un parking

de plus de 40 places à côté, je peux vous dire qu'il y a de la place sans problème. Il n'y a pas longtemps, les gendarmes sont venus avec les systèmes automatiques de verbalisation et on est venu me reprocher qu'on les avait verbalisés. Mais à un moment donné, il faut savoir.

M. DATICHE : Juste un mot à ce sujet, c'est vrai qu'il y a la pétanque, mais il n'y a pas que la pétanque, il y a aussi les restaurants à côté où les gens se garent où ils peuvent. Le restaurant « Chez Zouzou », ils se garent où ils peuvent en l'occurrence, et il y a des camions. Je ne nie pas que la pétanque se gare ici aussi, je leur fais d'ailleurs la guerre pour se garer un peu mieux.

MME PERRUT : Pour les dates des commissions, déjà que l'on sache de manière systématique toutes les commissions qui ont lieu, ce qui n'est pas toujours le cas, il y en a quelques-unes qui passent à l'As. Et aussi, peut-on avoir un planning si possible ? Parce que j'ai l'impression qu'il est prêt le planning donc si vous pouviez le diffuser ce serait très agréable pour tout le monde.

M. ABADIE : Je suis entièrement d'accord, y compris pour moi, malgré que j'ai un agenda chargé, je demande aussi à mes différents adjoints. Avec Brigitte, ça fait trois fois que l'on change la date pour X raison, et ce n'était pas de mon ressort, je vous rassure.

M. FOSSE : Il est vrai que le sentiment que nous avons ces dernières semaines sur la manière dont se réunissent les commissions, et je vais reprendre les propos de M. DUPONT, il est vrai que ça relève un peu pour nous de « l'art divinatoire ». On s'inquiète un petit peu de voir les commissions qui sont toutes regroupées, annulées, déplacées etc. On n'y comprend plus grand-chose.

M. ABADIE : On essaye de faire au mieux.

M. DUPONT : Moi, j'avais pu donner mes commissions 4 mois avant et j'ai dû m'y tenir. Et pourtant s'il y a lieu de débattre d'arts divinatoires, c'est bien dans la mienne.

M. ABADIE : On va vous distribuer un trombinoscope des services de l'ensemble du personnel puisque certains ne les connaissaient pas. Vous verrez que figurent à l'intérieur les personnes qui distribuent *Le Sathonard*. Ce n'est pas tout à fait du personnel même s'ils sont payés par la Mairie, mais il nous a semblé intéressant que vous les ayez parce que ce sont des référents, comme ce sont des personnes qui distribuent *Le Sathonard* à domicile. Sachant que les trois qui distribuent sont des gens qui habitent la commune. Merci à vous tous et à vous toutes.

Bonne soirée.